

IDÉES REÇUES

Chantal Rittaud-Hutinet

# PARLEZ-VOUS français

?

idées reçues sur  
la langue française

Le Cavalier Bleu  
ÉDITIONS

# Parlez-vous français ?

idées reçues sur La Langue française

**Chantal Rittaud-Hutinet**

Issues de la tradition ou de l'air du temps, mêlant souvent vrai et faux, les idées reçues sont dans toutes les têtes. L'auteur les prend pour point de départ et apporte ici un éclairage distancié et approfondi sur ce que l'on sait ou croit savoir.

## Chantal Rittaud-Hutinet

Professeur des universités en Sciences du langage (linguistique française et FLE) et chercheur à l'université Paris 3 (ED 268-EA 1483), Chantal Rittaud-Hutinet est spécialiste de l'oralité.

Elle a dirigé les échanges internationaux (enseignants-chercheurs et étudiants) avec l'ULM de Moscou (Fédération de Russie), les universités de Varsovie et Lodz (Pologne), l'université de Giessen (Allemagne).

Ses recherches et publications portent sur la variation de la langue, ainsi que sur la prononciation et la prosodie dans la communication orale et ses implications dans la production et la compréhension du français par les étrangers.

### Du même auteur

- *Le français, langue plurielle*, éd. Presses univ. Lille, 1980, 1077 p.
- *Mémoire vivante de la Croix-Rousse*, éd. C.N.R.S., 1982, 176 p.
- *Laphonopragmatique*, éd. Peter Lang, 1995, coll. « Sciences pour la communication », 307 p.
- *Dictionnaire des cinématographes en France, 1896-1897* (co-auteur J. Rittaud-Hutinet), éd. Champion-Slatkine, 1999, 612 p., ill.
- *Encyclopédie des arts en Franche-Comté* (co-auteur J. Rittaud-Hutinet), éd. La Taillanderie, 2004, 384 p., 450 photos couleur.
- *L'homophonie*, éd. Lambert-Lucas, 2007, 146 p.

# sommaire

Introduction .....9

## Le « bon français »

- « Pour éviter les fautes, il suffit d'un peu d'attention. » ...15
- « L'enseignement est inefficace ! »..... 21
- « L'ordre des mots est : sujet-verbe-complément. »..... 31
- « L'oral, c'est toujours relâché. » ..... 39

## Les usagers

- « Le français s'appauvrit de plus en plus. »..... 49
- « Les mots à la mode envahissent la langue française. »..... 55
- « On doit s'exprimer avec distinction . » .....63
- « Les Français ne sont pas doués  
pour les langues étrangères. » ..... 69

## Langue et histoire

- « L'orthographe, ça devient n'importe quoi. » ..... 79
- « Autrefois, on savait le français ! » .....87
- « C'est en français qu'il y a le plus  
de cas particuliers et d'exceptions. » ..... 95

## **Norme et variétés**

« Il n'y a qu'à Paris qu'on n'a pas d'accent. ».....	107
« Les emprunts mettent le français en péril. » .....	113
« On assiste à l'uniformisation du français. » .....	119

<b>Conclusion</b> .....	<b>127</b>
-------------------------	------------

## **Annexes**

Glossaire .....	133
Les sons et leurs différentes graphies.....	138
Piège de la langue française : l'accord du participe passé . .	141
Enseigner le français langue étrangère.....	147
Pour aller plus loin.....	151

# Définition

## Langue française n. f.

La naissance du français se situe vers le IX<sup>e</sup> siècle sous sa forme *d'ancien français*, qui sera la sienne jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle environ. Il n'est alors parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis, et seulement par les couches supérieures de la population.

Les contacts entre les différentes régions étant peu fréquents, les parlers évoluent en circuit fermé et de façon divergente, d'où les dialectes et les patois qui séparent linguistiquement la langue d'oïl (au nord) et la langue d'oc (au sud). Le latin demeure à cette époque la langue officielle de l'écrit, car le *moyen français*, utilisé du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle environ ne deviendra la langue juridique et administrative, donc la langue officielle, qu'en 1539 avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

L'évolution se poursuit pendant la Renaissance et le Grand Siècle faisant passer progressivement du moyen français au *français moderne* (XV<sup>e</sup>le-XI<sup>e</sup>le siècle), puis au *français contemporain*.

Du gaulois, parlé avant la conquête romaine, demeurent aujourd'hui surtout des termes matériels comme *chêne*, *charrue*, *mouton*, *tonne* ou *crème*.

D'autres langues ont contribué au développement lexical du français, entre autres : l'italien (surtout au XVI<sup>e</sup> siècle), l'anglais, l'arabe, l'espagnol. Aussi, bien que très largement

infusé de latin, le français, par son évolution et par ses emprunts aux langues étrangères, est la langue romane qui s'en est le plus éloignée.

Les dialectes quant à eux ont, de nos jours, retrouvé droit de cité : il existe depuis 1988 au baccalauréat une épreuve facultative de Langues et cultures régionales. Leur enseignement est même possible dès l'école primaire (loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, 23-04-2005).

Pour certains, comme Claude Hagège, la pérennité du français est « l'histoire d'un combat, livré depuis les Serments de Strasbourg (842), jusqu'à la loi Toubon (1994) pour lui donner puis lui conserver sa place éminente dans le monde ».

# introduction

Il est tout aussi légitime de se contenter de savoir communiquer et de se faire comprendre en langage courant que de vouloir enrichir ses connaissances et ses compétences dans les registres littéraires et culturels. Car ce que certains considèrent comme le français orthodoxe, le seul pour eux ayant droit de cité, n'est en réalité que l'ensemble des normes abstraites que l'on trouve dans les dictionnaires, les livres d'orthoépie (prononciation normée) et les grammaires.

Pourtant, depuis des siècles, d'aucuns attribuent au français des qualités esthétiques exceptionnelles – pour le linguiste Albert Dauzat, il « éclaircit tout ce qu'il touche », « nous lui trouvons de l'élégance et je ne sais quel air universel », écrit Paul Valéry –, tandis que d'autres admirent sa concision. Aussi se font-ils du souci en apprenant que le français serait menacé : en 1912, Dauzat parlait déjà de « corruption générale du langage » et s'inquiétait des apports étrangers. Et ces préoccupations, qui ont traversé le :XXE siècle, perdurent en ce début de :XXIe siècle, comme en témoigne cet article du *Monde* du 26 février 2010 où, légèrement ironique, le journaliste rapporte que « selon Claude Imbert le français est un chef-d'œuvre en péril, pour Jean Dutourd c'est une langue en état de siège ».

Stigmatiser les fautes des autres, c'est oublier que l'on en fait soi-même de temps en temps (ou peut-être souvent), même si on croit être suffisamment performant ou faire

assez attention pour les éviter. Il faut en effet prendre garde au fait que, chaque personne ne évaluant les fautes par rapport à la langue qu'elle a elle-même apprise et retenue comme juste et parfaite, ses indignations vertueuses sont calibrées et limitées par ses savoirs ; au-delà, elle est imperméable aux entorses langagières des autres, parce que ce sont aussi les siennes...

Car on relève des fautes chez tout le monde. Ici c'est l'orthographe grammaticale qui pêche, comme sur cette affiche en grand format pour une enseigne d'appareils électro-ménagers, qui proclamait il y a quelques années « Avant <l'achetez, comparez ! ». Là, c'est le temps du verbe qui n'est pas le bon, ailleurs le mode. Il y a aussi les métaphores à tout prix, au résultat souvent douteux, parfois comique sans le vouloir, et la verbosité outrancière qui fait par exemple nommer, par un agent administratif, les zones inondables – où des maisons ont néanmoins été construites – « des sites /qui/ sont *la cible privilégiée de la submersion* » (suite aux inondations de 2010 dans l'Ouest). Ou encore la disparition de ce que l'on nomme avec les enfants les « petits mots » (*le, et, de*, etc.) comme « Tentez votre chance grâce au jeu *questions-réponses* » ou « les *offees produits* » – ce qui semble une contagion des formules-choc de la publicité et des citations introduites par deux points. Mais en même temps, qui prête encore la moindre attention aux « passages piétons » (*pour piétons*), aux « arrêts maladie » (*de /pour maladie*), ou au « capital sympathie » (*de sympathie*) ?

Aussi, sans plaider pour un laisser-faire illimité, pas plus que pour une réglementation féroce, cet ouvrage voudrait montrer à quelles contradictions, erreurs et excès les croyances

peuvent mener lorsqu'on s'interroge sur les productions langagières (écrites et orales) de ses contemporains et sur les siennes. Car certaines idées préconçues se transmettent de génération en génération aussi longtemps qu'elles ne sont pas, elles-mêmes, (re)mises en question.

**L** E « **BON**  
**FRANÇAIS** »

## « Pour éviter les fautes il suffit d'un peu d'attention. »

*Comment est-il possible, en parlant, de songer aux règles ?*

Radonvilliers, *De la manière d'apprendre les langues*, 1768

Faire attention à la façon dont on s'exprime est une règle de base de toute communication. C'en est même une condition préalable. Et cela concerne la forme autant que le contenu.

Le petit enfant en fait l'expérience dès qu'il apprend à parler : il comprend très vite qu'il ne lui suffit pas d'émettre n'importe quels sons pour être compris. Débute alors pour lui un apprentissage par divers essais qui l'amènent progressivement à la réussite. Ce succès pourrait se décrire comme le moment où le message est interprété d'emblée, sans recours à une « traduction » ou à la nécessité de faire répéter.

D'évidence donc, ce principe de progression est accepté par toute personne dont le but est de transmettre une information. Sa force est d'autant plus grande qu'il est admis de façon tacite : il n'est pas pensé en tant que tel, mais est mis en pratique automatiquement.

Dès lors que l'application de la convention de vigilance est inhérente à l'utilisation du langage humain, et qu'elle fait partie des savoir-faire acquis dès la petite enfance, il est explicable que soient reprochées les fautes que l'on pense attachées au manque d'attention, surtout quand elles sont fréquentes. Mais ce n'est vrai que pour une part des faits

relevés car les compétences à mobiliser ne sont pas les mêmes à l'oral en temps réel et à l'écrit.

À l'écrit, c'est apparemment simple. Comme on dispose de temps pour « revoir sa copie », les fautes ne sont pas excusables. Reconnaissons, à la décharge des censeurs, que le nombre de difficultés potentielles d'une phrase dépend du degré de compétence de chacun, et donc que le récepteur n'a aucun moyen d'évaluer les limites du savoir dans la langue de celui qui a rédigé et donc l'importance des efforts qu'il a eu malgré tout à fournir.

Inexcusables également semblent les bévues entendues dans les oraux préparés (conférence, discours officiel), car ces derniers sont d'abord écrits, et répétés, avant d'être lus à l'auditoire.

À l'inverse, l'indulgence est normale pour tout oral non préparé : la parole s'écoule inexorablement dans le temps, il est donc impossible de revenir en arrière pour reformuler ce qui a été dit. S'il est encore assez facile de se surveiller pour remplacer un mot par un autre, accorder un adjectif avec le nom qui le précède, le verbe avec son sujet proche, le travail de formulation devient plus ardu lorsque le mot à accorder est loin de son « pilote », ou que le synonyme recherché ne se présente pas à l'esprit. Aussi, quand les questions à résoudre s'accumulent, ce qui n'est pas rare, la tâche peut s'avérer problématique, entraîner hésitations et bafouillages multiples ou, pire, menacer la cohérence générale.

Et même si on maîtrise la règle, il n'est pas toujours facile de l'appliquer lorsqu'on parle. On peut citer entre autres les contraintes grammaticales apparaissant en fin d'énoncé mais pesant sur son début (action régressive), par exemple : *tout dépend de ce **que** vous avez envie* est correct avec *de*

*foire/d'acheter/d' imaginer*, mais incorrect avec *de vous débarasser*, ou seul (exemples où *dont* doit remplacer *que*). Dans ces cas-là, la difficulté réside dans la capacité de la mémoire à court terme du locuteur : jusqu'où ce dernier est-il capable d'anticiper une règle régressive ? Voyons l'exemple suivant, entendu à la radio : *un système dont les opérateurs ne se sont pas encore habitués... à se servir*. La correction ajoutée après coup fait émettre l'hypothèse qu'au moment où elle dit *un système dont*, la personne ne sait pas encore quel verbe elle va choisir. Puis, sans doute pendant qu'elle prononce *habitués*, elle se rend compte qu'elle aurait dû dire *auquel* au lieu de *dont*. C'est alors qu'elle se corrige en ajoutant *à se servir*, rendant la présence de *dont*, pertinente. L'autre solution l'aurait obligée à reprendre sa phrase à partir de *système*, ce qui aurait rendu visible l'erreur. On n'a pas forcément envie de montrer qu'on s'est trompé...

D'autres contraintes encore surviennent, qui ne facilitent pas la perfection de l'élocution. Car à chaque instant plusieurs opérations sont à réaliser en même temps :

On pense en même temps qu'on parle, car pour transmettre une idée, une opinion, un ordre, une requête, une question, etc., il faut créer et mettre en forme les phrases correspondantes. Il est bien sûr de tenir compte du lieu – on ne crie pas dans une bibliothèque comme en pleine campagne –, d'évaluer l'espace perceptif de l'interlocuteur – en s'accompagnant d'un geste, on peut par exemple dire *tu ne trouves pas qu'il est superbe ?* si les deux personnes voient qui ou ce qu'est *il*.

Pour s'assurer que le récepteur suit facilement un développement, on fait et on refait des calculs afin d'estimer au plus juste ses connaissances sur le thème, jusqu'à quel degré

il comprend la variété de langue employée et ses subtilités, le sens personnel donné à tel terme abstrait. Quand un problème est décelé, il y aura à redéfinir le mot, à fournir des exemples parfois longuement circonstanciés.

Il est nécessaire d'enregistrer les manifestations visibles et audibles du destinataire – compréhension, intérêt, nervosité, désaccord, ennui, désir de prendre la parole, évolution de l'humeur – ; et surtout utile, sinon prudent, de les mémoriser pour poursuivre sans que des tensions se fassent jour. Il y aura par exemple lieu de prendre le récepteur à témoin, d'expliquer un avis, de s'arrêter de façon anticipée pour le laisser s'exprimer.

Il faut compter avec le fait que pour chaque interaction\* marquée d'un type de relation entre les interlocuteurs (hiérarchique ou non, professionnelle ou informelle, ludique ou studieuse, etc.), certaines commandent de respecter strictement les conventions, ou au contraire autorisent telle ou telle liberté de langage.

À l'évidence, garder présent à l'esprit le but poursuivi est essentiel ; des termes, intonations, gestes inadaptés ne donneraient pas au message l'impact désiré.

On s'efforce aussi de respecter les tours de parole, de présenter les données dans un ordre cohérent et avec clarté, de ne dire que ce qu'on croit vrai et ce à propos de quoi on possède des preuves, de donner suffisamment d'informations sur le sujet (ni trop, ni trop peu) mais aucune hors sujet ; l'inverse de cette dame qui vient à la poste pour acheter un timbre, mais qui donne des nouvelles de toute sa famille, raconte ses mésaventures de la veille au supermarché, pendant que l'employé attend et que la file d'attente s'allonge, s'allonge...

\*Les mots signalés par un astérisque renvoient à un glossaire en fin d'ouvrage.

De plus, tout en programmant dans sa tête la suite immédiate et à plus long terme de son intervention, il faut continuer à articuler la partie présente de sa phrase !

Produire du langage oral est donc improprement appelé spontané, car c'est une activité composée d'actions multiples qui requièrent une vigilance constante. L'addition de tous les facteurs amène à mieux comprendre pourquoi des fautes peuvent surgir malgré soi et malgré ses savoirs, même si « on fait tout pour » supprimer les erreurs.

Et c'est ce qui oppose radicalement ces modes d'énonciation que sont l'oral spontané\* et l'écrit. Car à l'écrit, les seuls obstacles sont les méconnaissances du scripteur, quelles qu'en soient les causes : application de la règle au lieu de l'exception ou du cas particulier exigé à cet endroit précis – comme les fautes de l'enfant disant *navion*, *viendu*, parce qu'il n'a pas encore appris que le *n* est la consonne de liaison de *un avion*, que le participe passé de *venir* ne se construit pas sur *je viens* – ; emploi d'un mot dont on ne connaît pas réellement le sens, ou la portée, telle cette doctoresse qui, alors qu'elle veut démontrer qu'un phénomène montre une répétition extrêmement élevée, utilise *inéluclabilité* au lieu de *très grande fréquence*.

Enfin, les bagages langagiers en langue maternelle et en langue étrangère sont comparables : le système de règles et de mots intériorisés y est évolutif. Comme l'apprentissage s'effectue tout au long de la vie, il laissera à l'occasion n'importe quel locuteur natif\* sans ressource face à une situation imprévue. Il ne suffit donc pas d'être attentif pour faire un sans faute, loin s'en faut.

# « L'enseignement est inefficace ! 71

*Tou les professeur, ki depui lontan néglige d'enseigné l'ortograf  
a mes enfan, seron absoluman de mon avi.*

Lettre humoristique d'un lecteur sur l'impuissance de l'école,  
au XIXe siècle, à enseigner la norme,  
*Tablettes Saint-Quentinoises, 27 mars 1897*

Quand on apprend par exemple qu'en 2010 46 % des écoliers de CM2 font plus de 15 fautes dans une dictée de 85 mots alors que 26 % seulement de leurs homologues d'il y a 20 ans en faisaient autant, la conclusion est que « le niveau baisse », comme on le lit régulièrement dans la presse. Car ces résultats ont l'air de parler d'eux-mêmes. Et la faute est rejetée autant sur les enseignements dispensés que sur les réformes pédagogiques successives.

L'impuissance supposée du corps professoral à inculquer le « bon » français est fondée sur une ignorance de la complexité de sa tâche. Ainsi, pour l'oral, chaque enseignant est constamment confronté à une nécessité qui en même temps constitue pour lui un vrai problème : comment doit-il/peut-il corriger les fautes d'un élève à qui il a demandé par exemple de raconter son dimanche ou un incident auquel il a assisté dans son quartier ? Il pense évidemment aux deux techniques classiques : soit, au lieu de laisser le locuteur poursuivre, reformuler en français « correct » ce qui vient d'être énoncé, pour le faire répéter sans faute ; soit au contraire proposer la forme rectifiée lorsque l'élève a terminé de s'exprimer, et la lui faire reproduire seulement à ce moment-là.

Dans les deux cas, le but visé est la mémorisation de la bonne formulation. Mais cela a-t-il un effet durable sur la façon dont l'auteur de la faute et l'ensemble de la classe s'expriment ultérieurement ? En général, non, car alors que l'enseignant pensait offrir une sorte de *bain de langue* qui permettrait à tous de s'approprier un français impeccable, celui à qui est adressé le remaniement présumait que son interlocuteur s'intéressait au contenu de ce qu'il disait. Donc quand le professeur se met en position de reformulateur-correcteur, il change la donne : il n'est plus l'auditeur « normal » escompté, puisque ce qu'il attend de l'émetteur, ce sont des énoncés parfaits ; au lieu de participer à un échange (acquiescements, signes de compréhension), il se place en retrait, il devient un observateur de l'apparence. Car son objectif est dans ce cas que l'oral spontané\* suive les règles de la langue écrite, ainsi que le spécifient les programmes de l'enseignement primaire. Il fonctionne comme censeur, et le locuteur est alors convaincu qu'il est surveillé, jugé et repris au lieu d'être vraiment écouté.

L'élève a alors l'une des trois réactions suivantes :

Soit il ne veut pas perdre le fil de ce qui est important pour lui à cet instant précis, à savoir ce qu'il est en train de relater ; du coup, il n'entend même pas la forme langagière qui lui est suggérée pour amender la sienne ; il l'évacue de son esprit, comme on le fait d'un bruit parasite. Comme on dit, « elle entre par une oreille et ressort par l'autre ».

Soit il croit que le destinataire valide ce qu'il vient de dire ; il prend la retouche pour un soutien, une approbation. Conforté, il continue sur sa lancée, car il est convaincu qu'il n'y a aucune raison de reprendre cette phrase une troisième fois.

Soit enfin il voit dans la proposition qui lui est faite une occurrence de ce qui est pour lui une des règles de la vie scolaire, règle qui enjoint de débiter textuellement ce que le professeur dit, même si on vient de le dire (sous une autre forme). Il répète donc, comme un perroquet (ou moins bien ?). Au mieux cette retouche, si elle est suffisamment réitérée, sera un jour mémorisée comme « la langue de la classe ». Mais le plus souvent elle sera oubliée aussitôt dite, car pour l'écolier ou le collégien elle ne sert à rien, puisqu'on peut le dire autrement, « la preuve, tout le monde avait bien compris ce que j'avais dit ! »

Autre problème : alors que l'appréhension de notions nouvelles, à l'école primaire, nécessiterait de la précision en même temps que de la simplicité pour que les concepts et les fonctionnements apparaissent clairement, l'analyse révèle que le vocabulaire adopté ne se montre ni fonctionnel ni homogène d'un livre à l'autre, ni même cohérent au sein d'un seul. Et, circonstance aggravante, il montre une complaisance pour la pléthore. Ainsi, pour quatre ouvrages seulement, on trouve pas moins de dix façons différentes de nommer la relation oral-écrit : *phonème-graphème\**, *approche graphophonologique*, *correspondance grapho-phonique*, *grapho-phonème*, *relations phonies-graphies*, *unités grapho-phonétiques*, *élément grapho-phonique*, *code phonographique*, *code phonographique ou grapho-phonétique* ! Comment continuer à être critique quand l'exemple vient d'en haut ? Pour ce même concept, on dénombre cinq formulations – qui en outre, pour un linguiste, désignent des réalités différentes les unes des autres – dans un volume édité par le ministère de l'Éducation nationale : *codage graphophonémique*, *correspondances*

*grapho-phonétiques, correspondances grapho-phonémiques, correspondances entre graphèmes et phonèmes, correspondances graphies-phonies (La maîtrise de la langue à l'école, 1992). On ne peut s'étonner que les notions et la terminologie tirées de la science linguistique soient prises à contresens et/ou utilisées à contretemps dans la classe.*

Mais alors, que faire ? se lamentent les pédagogues car une de leurs missions est de faire acquérir le français normé. Il n'y a aucun doute sur la nécessité d'enrichir les codes des jeunes et aussi de leur en offrir de nouveaux – ceux de l'oral comme ceux de l'écrit. Mais les élèves – comme toutes les personnes normalement constituées – ne peuvent pas tout faire à la fois.

Dans cette optique, la didactique contemporaine préconise de segmenter les tâches : lorsque les types d'activités sont nettement distingués, les éléments du système entrent dans la compétence effective de celui qui apprend, sans engendrer de confusions ; car sa mémoire les range alors à des « places » différentes dans son cerveau linguistique\*. Par exemple, pour les niveaux de langue, avec cette procédure, les traits caractéristiques du registre soutenu ne se mêlent pas à ceux des registres standard, poétique, ou relâché, et les attributs propres à l'écrit sont clairement identifiés.

Naturellement, pour que cela fonctionne bien, il faut que l'enseignant sache répondre de façon spécifique à des questions comme : qu'est-ce qui relève expressément de l'écrit ? Dans tel code oral, qu'est-ce qui est recevable et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Et pour tout cela des repères précis lui sont indispensables.

Il a aussi à déterminer où il doit placer la barre, c'est-à-dire quelle est son exigence (grille d'évaluation) par rapport

à la forme langagière selon que l'activité orale concerne l'expression d'un vécu, donc demande un effort quant au contenu (récit, raisonnement, opinion, goût, souvenir), la production d'énoncés respectant les règles du français oral standard, ou la réalisation de phrases en français écrit standard (acquisition d'une règle ou d'un fonctionnement particulier).

En outre, au lieu de mettre l'accent sur la confusion ou la faute, il doit bannir toute explication, aussi bien de la difficulté que de la règle, car cela pousse à l'intellectualisation et non à la mise en pratique. Dans ce but, il lui serait possible par exemple d'exploiter – surtout avec les enfants – les méthodes de l'intégration posturale, telles l'association d'un geste à chaque son – ainsi « pour -è-, tirer les coudes en arrière » –, d'un son à un autre son – ainsi « pour -z-, faire comme l'abeille qui butine » (*Plaisir des sons*, 1998) –, et des sons avec des images, ces techniques permettant de ne pas mobiliser la volonté consciente et d'apprendre par le jeu.

Enfin, il pourrait faire appel aux ressources du groupe. Quel meilleur moyen de lui donner envie d'apprendre que de lui faire remarquer tout ce qu'il sait déjà (par exemple avec des jeux de rôles) ! Non seulement tout apprenant est fier qu'on valorise ce qu'il a déjà acquis, mais sa confiance en lui vis-à-vis de ses capacités d'apprentissage s'en trouve renforcée.

On le voit, pour obtenir des résultats concluants, il faudrait avoir le temps de faire comprendre aux élèves l'intérêt qu'ils ont d'une part à apprendre et à maîtriser ce qu'on appelle le français standard écrit – autant en tant que point de référence qu'en termes d'utilité pratique (par exemple quand, devenus adultes, il auront à écrire une lettre de motivation

ou à se préparer à un entretien d'embauche) – et de l'autre à jongler avec les différentes « façons de le dire », pour choisir judicieusement selon les situations d'échanges. Mais les programmes de l'Éducation nationale sont rigides et si vastes qu'il n'est déjà pas possible de les réaliser entièrement. Alors vouloir y ajouter des pratiques individuelles qui demandent un suivi personnalisé...

Serait-il possible cependant de remédier au moins en partie à cet état de choses ? Cet ouvrage n'a pas vocation à donner des leçons ni des recettes, mais quelques pistes peuvent être proposées :

Que les concepts simples soient exposés simplement. S'il existe un mot en français courant, à quoi bon surcharger la mémoire des élèves avec un métalangage\* compliqué ? Ainsi, pour la relation oral-écrit, parler de *l'orthographe* et de la *prononciation* ou de *graphie* et de *phonie* ne dévaloriserait pas l'enseignement de la différence entre le son [o] et les graphèmes -o-, -ô-, -au-, -eau- ; pour *être*, il est inutile d'écrire ici *verbe copule*, là *copule* tout court, encore ailleurs *verbe d'état*, *verbe intransitif*, *verbe attributif*, la multiplication des termes ne faisant qu'embrouiller les choses et recouvrant en outre, en sciences du langage, des points de vue différents.

Que les descriptions soient revisitées dans le sens de la sobriété, de la limpidité et de la fonctionnalité. Commencer par mettre en évidence, par exemple, la différence qu'il y a entre nature grammaticale – *joli* est un adjectif – et fonctions grammaticales – un adjectif est soit épithète, soit attribut, soit en apposition. En tout état de cause, il serait préférable de laisser l'étude des notions complexes de la linguistique aux futurs spécialistes en sciences du langage, ce qui rendrait plus intelligibles, donc réellement opérationnels,

les manuels dont se servent les élèves pour assimiler les règles de la langue normée et plus efficace l'enseignement des professeurs.

r

## On ne facilite pas la tâche aux enfants

On dit que trop d'enfants et d'adolescents utilisent le français de façon (très) incorrecte. Mais a-t-on idée de toutes les occasions d'apprentissage « fautif » auxquelles ils sont exposés ?

Dès le plus jeune âge sont données à lire des fautes qui mettent dans une grande difficulté voire dans l'impossibilité d'apprendre la forme exacte. Exemple ces titres d'opuscules pour enfants : *Tu as droit au bien-être, Tu as le droit à retrouver ta famille, Tu as droit à l'éducation, Tu as le droit d'être considéré comme réfugié* (nouveautés 2009). Outre l'inutilité de choisir des tournures différentes pour une même série, seuls sont correctes *le droit de* et *droit à* (cette dernière étant une survivance de la construction la plus courante jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle).

D'autres inexactitudes viennent vraisemblablement des maîtres et des professeurs ; à l'université, il est des étudiants pour affirmer avoir appris qu'il faut écrire *suivant qu'on soit* (au lieu de *est*).

Presque tous les types de supports écrits présentent des erreurs de toutes sortes. Une partie donne à voir les lacunes de leur auteur. D'autres sont peut-être imputables à une relecture insuffisante avant impression, tel « Monsieur Henri lui tapota son chapeau » (E. Orsenna, *La grammaire est une chanson douce*, 2001). Dans d'autres cas, il faut supposer une volonté publicitaire pour que la graphie devienne acceptable, ainsi *Correxion* pour une crème anti-rides, *Hypnôse* pour un parfum. Et encore ; parce qu'il faut savoir comment s'écrit conventionnellement le mot pour apprécier l'effet de décalage et ne pas réutiliser ailleurs cette graphie. Et c'est sans parler des correcteurs d'orthographe des ordinateurs, dont les propositions sont plus souvent trompeuses qu'appropriées.

On le constate, l'environnement n'est pas favorable. Et les élèves sont face à d'autres difficultés.

D'abord les chemins empruntés par l'individu pour forger son *habitus langagier*\* et les opportunités qu'il a ou non de l'enrichir : contacts avec divers registres de langue, donc avec différents milieux sociaux ; renforcements positifs ou négatifs (la plupart du temps implicites\*) que lui renvoient les autres, en miroir. Plus l'éventail de

sa *compétence communicative*\* est large, plus la personne s'adapte bien à un grand nombre de situations.

Ensuite, les ouvrages scolaires : certains manuels contiennent des énormités, des erreurs grossières, tel cet ouvrage de littérature du x1xe siècle pour lycéens qui, pour illustrer les consonnes nasales, donne des exemples où nasales consonantiques (*arôme*) et vocaliques (*parfum, encens, ambre*) sont mêlées, et ce jusqu'au sein même d'un seul mot (*embaumer*).

La *métalangue*\* est parfois non seulement propre à l'auteur, mais indéchiffrable. Ainsi quel est ce « travail sur le *gréement* d'un mot » (*Mon cahier plume, je lis, j'écris au C.P.*, 1993), quand les exercices ne permettent pas (même à un adulte) de comprendre quel sens donner à ce terme ? Les dictionnaires, eux, l'associent aux voiles, aux poulies, aux cordages d'un bateau...

Trop souvent enfin le contenu des manuels laisse à penser que les auteurs ont des idées, mais peut-être peu d'expérience réelle des élèves. Car les présupposés qui étayent leur démarche impliquent que les enfants seraient déjà familiarisés avec les règles considérées, ou plutôt connaîtraient déjà, comme eux-mêmes, les réponses, donc les solutions...

....J

## « L'ordre des mots est 1 sujet-verbe-complément. »

*Blonde en somme. Le nez mignon avec la bouche  
Incarnadine, grasse, et divine d'orgueil  
Inconscient. D'ailleurs plus fine que la mouche  
Qui ravive l'éclat un peu niais de l'œil.*

Paul Verlaine, « L'allée », *Fêtes galantes*, 1869

Bien sûr, le sujet grammatical est plus souvent placé avant le verbe qu'après, et le complément après, qu'avant, depuis que le français a perdu les déclinaisons qui, en latin, rendaient leur position indifférente. Bien sûr, on obtient une phrase absolument correcte avec cette séquentiation. Et c'est surtout l'ordre appris en classe.

Mais c'est justement ce qui pose problème, à partir du moment où, à l'école, on reproche aux enfants de ne pas avoir fait « une phrase complète » quand ils ne répondent que par *oui* ou par *non*, ils en déduisent alors la nécessité d'utiliser cet assemblage et non un autre. D'où la croyance, à l'âge adulte, que le français est tout entier dans cette structure.

Quand le linguiste-grammairien prend cet agencement comme modèle, c'est pour fixer un cadre à ses analyses ; ce n'est pour lui qu'un squelette lui permettant de regrouper les nombreuses autres formes de phrases françaises et d'en analyser les constructions. Car il n'y a pas UNE phrase en français, mais des formes multiples. Ainsi, parmi les exemples « Le petit chat est mort », « Pas bien frais, ton Muscadet ! », « Et ton foie ? », « Un seul mot : bravo ! », « Entrez ! »,

« Défense de marcher sur les pelouses », seule la première phrase est du type sujet-verbe-complément. D'où l'erreur de conclure, dans les manuels scolaires, que c'est LA phrase de référence. Les autres sont tout aussi correctes que la première.

Contrairement à ce qu'on croit, donc, et même si c'est une réalité, la phrase sujet-verbe-complément n'est ni le point de départ exclusif de l'acquisition du français, ni un canevas incontournable pour l'utiliser – comme le montrent avec évidence les quatre derniers vers du poème mis en exergue : phrase 1 sans sujet et sans verbe ; phrase 2 sans verbe ; principale de la phrase 3 sans verbe. Les linguistes la nomment phrase canonique\*, mais uniquement par commodité, parce que c'est la plus simple (assertive, sans subordonnée). Elle ne remplit qu'un rôle de cadre théorique, fonctionnant comme une sorte de lieu de rencontre qui permet d'analyser le contenu de tous les cas possibles.

Il y a plus : la phrase canonique au sens linguistique du terme est neutre sur tous les plans. C'est dire, notamment, qu'en sont absents tous les procédés de mise en relief. Or c'est justement ce qui confère ses spécificités au langage des uns et des autres : pour un Français, l'essentiel n'est pas tant d'insister sur ce qu'il fournit comme information que de bien montrer la position d'où il part et la valeur qu'il lui accorde. Pour cela, il va « colorer » son texte de diverses manières, selon ses besoins et ses objectifs : qualificatifs appréciatifs, verbes modalisateurs, mots relativisant l'assertion, etc.

En outre l'être humain ne s'exprime pas pour décrire le réel, mais pour construire des représentations chez le destinataire, formuler des jugements, articuler sa pensée à celle

qu'il prête à celui à qui il s'adresse. L'analyse de l'oral spontané\* nous fournit à cet égard des renseignements très précieux – que l'on trouve également à l'écrit, mais avec des modalités\* parfois différentes. Et ce n'est pas l'ordonnance canonique qui préside généralement à l'agencement des éléments présents dans une phrase, mais au contraire un classement qui laisse apparaître les approches successives de l'élaboration du contenu, et ce dans un ordre assez rigide :

On commence par préparer l'auditeur/le lecteur à saisir la valeur de ce qui va être l'information nouvelle\* par un certain nombre de « touches », pour le guider au travers de ses propres mémoires (lexicales et cognitives) et l'aider à accéder à une représentation mentale de ce qu'on veut lui transmettre. Les mots circonscrivent ainsi petit à petit les domaines notionnel, référentiel\*, l'aspect modal comme l'approximation, « il *doit* être six heures », l'obligation, « il *doit* faire ses devoirs », le choix, « il *peut* manger autant qu'il veut », la volonté, « mon défaut principal, c'est que je *veux* avoir fini avant de commencer ».

Dans l'esprit de leur auteur, tous ces ingrédients sont indispensables pour que soit interprété correctement l'information nouvelle qui les suit. À l'oral, ils se succèdent dans un ordre fixe et décrivent : le lien entre l'après et l'avant (dans les exemples ci-dessous = 1), avec par exemple les formules *tu vois, bon, en tout cas, mais, parce que ; ce/celui* qui sert de caution (= 2) à la déclaration annoncée, avec à *mon avis, selon X, eux, dans notre entreprise, etc.* ; le degré de certitude (= 3) de l'information qui va être délivrée, avec entre autres *effectivement, peut-être, je crois, j'espère, 80 % des personnes interrogées*, et éventuellement des appréciations basées sur les oppositions bien-mal, beau-laid, bon-mauvais,

grand-petit, etc. ; de façon très schématique, le thème (= 4) ; enfin un support (= 5) de la déclaration qui suit. Le contenu de l'information à transmettre (= 6) n'intervient qu'après. Évidemment, on rencontre rarement ensemble tous ces constituants, mais il n'est pas rare d'en trouver trois, voire quatre. Les exemples suivants illustrent quelques unes des nombreuses combinaisons potentielles :

2-3-5-6 : « moi - je trouve fantastique - d'entendre un musicien - qui joue très vite »

1-3-5-6 : « mais - je crois - que ça - c'est le travail à la maison »

1-2-4-6 : « oh oh ben - elle dit - si j'avais raconté l'histoire telle qu'elle est - c'était pas marrant »

1-5-6 : « tu sais - c'est des gens - qui te font des coups de fils anonymes qui envoient des lettres ils sont pervers ils ont des perversions »

1-2-3-4-5-6 : « tu vois - moi - je trouve ça fantastique - que dans le livre - le héros - il se transforme complètement »

(exemples tirés de Mary-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, 2001).

Cependant l'émetteur ne considère pas toujours ces précautions comme suffisantes : il lui arrive de se demander si le nombre d'objets (personnes, choses, idées) n'est pas trop élevé pour que le destinataire soit encore capable de suivre facilement le développement et se rappelle clairement de qui/de quoi il s'agit et ce qui en a déjà été dit/écrit. S'il estime qu'il risque d'y avoir confusion, ou s'il a un doute, il effectue un rappel : c'est le procédé de la duplication\* à droite (que la grammaire classe sous les appellations de *parenthèse, dislocation, incise, construction clivée, inclusion,*

*phrase segmentée, détachement*). Cela donne par exemple des énoncés comme : à l'oral, « mais on *les* connaît *les* grands *mecs* du bout », « attends j'hallucine *moi* » ; à l'écrit, « *Quant aux poètes, ils ne considèrent dans le monde que la fin des mots, et ne remontent pas plus loin que la pénultième* » (Théophile Gautier, *Mademoiselle de Maupin*, 1835).

Et l'émetteur a parfois envie d'effectuer un retour sur ce qui précède, ou de modérer son point de vue, ou de signaler ce qu'il considère comme le mot-dé de son développement, ou de prévenir une objection qui pourrait lui être faite, ou encore de justifier le sens d'un terme qui pouvait prêter à confusion. Loin de constituer des détails accessoires, ces précisions sont capitales à ses yeux.

Toutes ces contraintes attachées à l'usage de la langue expliquent que les apparitions de la structure sujet-verbe-complément sont, très normalement, plutôt rares : cet ordre n'est pas la condition nécessaire et suffisante pour qu'une phrase soit « bien formée », et le recours à la langue est motivé par une intention (obtenir quelque chose, faire rire ou pleurer, convaincre, intercéder, faire croire, etc.). La façon dont on « tourne les phrases » est donc choisie en fonction de l'objectif : on ne dit pas la même chose de la même façon selon ce qu'on en pense, ce qu'on en croit, ce qu'on en attend.

# r

## À quoi sert la linguistique ?

L'ignorance d'un domaine engendre inmanquablement des questions, posées à tous ceux qui font de la recherche fondamentale, comme celle-ci : « Qui trouve les maths [pour nous, la linguistique] amusantes ? Qui les considère capables d'intriguer, de surprendre, de faire rêver, et même de susciter le rire ? Pas grand monde, il faut bien le reconnaître » (R.-P. Droit, *Le Monde des livres*, 2 octobre 2009). Et les chercheurs eux-mêmes font à l'occasion ce genre de réflexions pour les autres matières, bien que passionnés par la leur.

S'agissant des sciences du langage, la difficulté de faire comprendre son utilité est plurielle :

L'utilisateur pense en savoir aussi long que les spécialistes, puisqu'il utilise quotidiennement la langue.

La discipline n'est pas monolithique : *descriptive* elle observe les fonctionnements, *normative* elle prescrit dans ses dictionnaires, ses grammaires et ses ouvrages d'orthoépie. Ses domaines vont de la lexicologie-lexicographie à la sémantique et à la sémiotique, de la phonologie-phonétique à la phonopragmatique, de la morphologie à la syntaxe. Pour chaque domaine, la recherche se penche soit sur le système de la langue soit sur son emploi effectif, écrit et oral, et ce dans ses diverses réalités, lesquelles se déclinent d'une part en niveaux de langue et de l'autre en particularités régionales.

Là où le légaliste dénonce dérive, laxisme, danger de disparition et autre décadence du français, le linguiste, comme tout scientifique, observe les phénomènes, les analyse, les met en relation avec leurs aspects sociétaux, élabore des théories et teste des modèles, pour décrire la langue et tenter de comprendre les mécanismes mis en œuvre.

Toute langue peut être analysée de divers points de vue :

- la description (faits observés), ou la prescription (énoncé des règles) ;
- l'histoire, que l'on nomme diachronie (évolution au cours des siècles, étymologie), ou l'état (à un moment X de l'histoire), c'est alors la synchronie ;

- la monographie (une langue et une seule), ou la comparaison (entre deux langues ou entre deux familles de langues) ;
- la langue officielle (par exemple : français de référence\*, souvent nommé aussi français standard), ou les diverses réalités régionales (ainsi : français de villes – de Toulouse, de Saint-Étienne, de Strasbourg etc. – ou français régionaux au sens large), ou encore les dialectes et des patois existant dans l'espace linguistique considéré ;
- la stylistique (étude des procédés littéraires, des modes de composition des écrivains) ;
- l'écrit, ou l'oral (réel ou reconstruit).

Ces points de vue se retrouvent donc dans les différentes disciplines développées :

- phonétique (liste des sons, articulation, acoustique) ;
- phonologie (unités minimales pertinentes – phonèmes\* – et traits distinctifs, règles d'emploi) ;
- morphologie (structure interne des mots, relations entre les mots et règles) ;
- syntaxe (structure des phrases, conditions de bonne formation et règles) ;
- sémantique (signification des mots et des phrases) ;
- lexicologie (étude des faits de lexique) ;
- lexicographie (principalement rédaction des dictionnaires : nature, étymologie, familles de mots) ;
- pragmatique\* (aspects non langagiers de l'émission par celui qui parle, et de l'interprétation par celui qui écoute, donc : rapports entre le sens des mots d'une phrase et le message délivré, selon l'acte de langage\* produit) ;
- analyse conversationnelle (fonctionnement des tours de parole, fonctions et effets sur le sens) ;
- sociolinguistique ;
- psycholinguistique (variations\* dépendant de la situation de communication et des rôles sociaux des actants) ;
- philosophie du langage (processus de création et usage du langage, sens en général) ;

*Parlez-vous français ? Idées reçues sur la langue française*

- linguistique appliquée ;
- didactique ou didactologie (enseignement des langues) ;
- sémiologie ou sémiotique (manière dont les différents systèmes de signes permettent de communiquer) ;
- traitement automatique du langage naturel, notamment pour la traduction ;
- neuro-linguistique (fonctionnements neuro-biologiques de l'usage de la langue) ;
- linguistique cognitive (développement de la faculté du langage) ;

# « L'oral, c'est toujours relâché. 71

*On ne dit pas mon corridor) mais mon corps se repose .  
on ne dit pas un enfoiré) mais un an de perdu.*

Blague sur internet

Il suffit de consulter un ou deux manuels de lycées. Si on en croit leurs affirmations, la syntaxe orale du français, avec ses juxtapositions, ruptures et répétitions, serait le terrain du « relâchement ». D'où il faudrait conclure que la juxtaposition serait déplorable, la répétition, haïssable, etc. À l'inverse, d'après ces mêmes sources, l'écrit est le seul à montrer de la « rigueur dans la construction », le seul à contenir « des mots de liaison, la reprise de l'information par des pronoms ou par des synonymes, et un système de subordination ». Alors qu'en réalité ces outils sont exploités également à l'oral et à l'écrit. .. Ils affirment encore que l'écrit seul présente un « langage explicite qui prend en compte les compétences du récepteur ». Au contraire, étant donné qu'à l'oral l'émetteur ne peut souvent faire que des conjectures quant aux connaissances encyclopédiques et langagières du destinataire, la nécessité de l'attention qu'il doit lui porter est largement aussi impérative qu'à l'écrit.

À la base des déclarations catégoriques de ces ouvrages se trouve la conviction que l'oral devrait être identique à l'écrit, et qu'il n'est de salut – pardon, de correction – qu'en appliquant strictement les règles de l'écrit. Mais duquel ? du français écrit standard contemporain ? d'un de ses styles soutenus ? de « la langue de Voltaire » ?

Indépendamment du fait, important, que les auteurs passés ne parlaient certainement pas plus que nous comme ils écrivaient, il est normal que les messages oraux soient différents des réalisations écrites : les tâches, les moyens, les fonctionnements, le contexte sont largement différents dans les deux modes d'expression.

Certes l'étude des grammaires de l'oral est récente : la pragmatique\* apparaît réellement en France avec les années 1970. Mais elle a permis de montrer qu'entre écrire et parler la différence est si grande que la description du français oral « ressemble plus souvent à celle d'une langue exotique qu'à la grammaire du français écrit telle que nous la connaissons » (Mary-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, 2001). Dès lors, au lieu de les qualifier systématiquement de fautes en les mesurant à l'aune de la seule grammaire normative de l'écrit, il est préférable de les classer par rapport à leur degré d'écart avec les règles de celle-ci. Car les incorrections sont de plusieurs ordres, et leur distance au français de référence\* a une importance plus ou moins grande selon les cas : des formes réduites comme *chépas* (je (ne) sais pas), font partie du niveau de langue familier alors que des phrases sans verbe, comme *Oui.*, sont parfaitement correctes, pour la syntaxe écrite. Et il faut bien voir que les mots tronqués *cajète* (cafétéria), *d'ac* (d'accord), ne sont pas aussi « répréhensibles » que les formulations du type « celui *que* je te parle » (*dont*) ; de plus, les syllabes « mangées », dont *mainant* (*maintenant*), les mots sautés, tel *donne-lui* (*donne-la lui*) – que Vaugelas reprochait déjà aux écrivains de son époque –, ne sont la plupart du temps même pas perçus.

Par ailleurs, les incorrections se dénichent tout autant dans les échanges langagiers où le locuteur fait des efforts vers un registre plus soutenu que dans les autres. Ce qui est surprenant, c'est que ces *hypercorrections* peuvent être utilisées pour deux types d'objectifs, qui sont à l'opposé l'un de l'autre :

D'un côté, quand on ne la maîtrise pas complètement, tenter de parler dans une langue plus châtiée fait tomber dans des pièges. Ainsi entend-on des liaisons mal à propos, comme « cent z emplois » (interview sur France Info, 09-12-2009), « dans cette association, nous avons cinq z actions » (une candidate dans un jeu TV, France 3, 15-10-2009) ; le pronom relatif décliné improprement, comme dans « mais vous c'est pas *de* lunettes *dont* vous avez besoin » (*que*) (animateur d'émission de société parlant à un ingénieur, Canal+ , 07-09-2009) . Et beaucoup p d'erreurs aussi sont commises par inadéquation au niveau de langue qui serait normal pour la communication en question : ainsi, alors qu'on n'est ni dans une administration, ni dans une banque, ni dans un commerce de voitures, cet homme, interviewé dans la rue, disant qu'il a « *procédé à l'acquisition* d'une voiture » (RMC, 20-08-2006) , ou cette mère au foyer, à propos de la vente de logements neufs à prix réduit, précisant que sa fille est *primo-accédante* (France Info, 28-08-2008). Dans ces deux exemples se lit la peur de ne pas bien s'exprimer. Le désir de bien faire associé à une certaine insécurité sur ses propres compétences langagières amène ces personnes à choisir des termes qui sont décalés par rapport à la situation de communication.

De l'autre côté, des erreurs peuvent survenir quand on se place en expert pour montrer qu'on est celui qui a le savoir

## r Des niveaux de langue « comme s'il en pleuvait »,

Pour les usagers, la notion de niveaux de langue coïncide avec une échelle de valeurs (un site internet parle même de *gradation descendante*) : le niveau soutenu est meilleur que le niveau standard, le familier moins mauvais que les niveaux négligé, relâché, vulgaire, populaire, argotique, grossier, etc.

En sciences du langage, elle correspond à la définition de variétés choisies selon la situation (on parle alors de *registres*), et donne lieu à un classement des phénomènes considérés.

Les niveaux de langue sont d'abord définis par rapport au mode d'expression, l'écrit et l'oral présentant des différences, même s'ils sont souvent très proches.

Ils se distribuent ensuite dans trois grandes classes (pour chacune de ces deux catégories) : application stricte des règles de correction grammaticale, lexicale et phonétique (= standard) ; présence d'entorses à ces règles (= inférieurs) ; présence de variantes stylistiques, notamment littéraires, qui ne sont pas obligatoires pour que la forme soit correcte (= soutenus). Il faut préciser que les limites entre eux sont parfois floues.

Contrairement à ce qu'on lit dans les manuels, comme sur internet, il y a plus de trois niveaux ou styles de langage :

– niveaux *soutenus* (ou *littéraires*) : *recherché* et *soutenu* se distinguent l'un de l'autre par la quantité et le choix de mots et de constructions rares ou anciennes (surtout de type littéraire) qu'on y rencontre : par exemple *l'auteur de mes jours* (mon père), *je ne sache pas que* + subjonctif (qui modère une affirmation trop catégorique, quand on n'a pas de certitude absolue).

On réserve *affecté* aux usages intempestifs de ces outils.

– niveau *standard* (souvent nommé *courant*, parfois appelé *correct*) : correspond soit à la norme des ouvrages de référence, soit à une des normes régionales. Concerne essentiellement la morpho-syntaxe : par exemple *je le lui dis*, se dit *je lui le dis* à Lyon.

– niveaux « inférieurs » : *familier* (souvent assimilé à tort à populaire) se dit de la langue utilisée quotidiennement. Dans ce niveau appa-

raissent quelques transgressions tenues pour mineures : suppression du *ne* de négation, du *il* dans *if y a*. En revanche un langage *relâché* contient des fautes considérées comme plus graves par les ouvrages normatifs : par exemple *c'est moi que je le fais*.

*Vulgaire* et *grossier* ne sont pas en eux-mêmes des niveaux de langue, car on peut en rencontrer des formes dans presque tous ; il s'agit du choix d'un vocabulaire catalogué et étiqueté comme tel dans les dictionnaires : par exemple *pauv' tache* ; un *mec*.

On n'aurait pas fait le tour de la terminologie consacrée aux registres si on omettait *populaire* et *argotique*, ainsi que les *langues de groupes* ; car être reconnu comme appartenant à un groupe passe notamment par les termes qui le distinguent des autres : langue des snobs, des jeunes, des entreprises. Enfin, *populaire* concerne les fautes commises par ignorance, non par application d'une autre règle ; et *argotique*

! xu ;, sê ; é ié ;, : ρ =ll . trua : J

sur la chose parce qu'on en possède le mot – notamment avec les termes rares ou scientifiques. C'est notamment le cas avec cet exemple où une ministre du commerce extérieur parle de « la raréfaction des sources d'énergie » (RTL, 10-08-2006) : même si l'auditeur peut faire à l'émettrice le crédit qu'au moment où elle parlait le *-i-* de *raréfier* a pu traverser sa pensée et entraîner une interférence avec le substantif, le ratage (raréfaction pour raréfaction) montre qu'elle ne possédait pas l'automatisme verbal attaché à la maîtrise du système.

Autre surprise : les tentatives pour s'exprimer dans un des plans de langage dits inférieurs, en général pour se mettre au niveau présumé de l'interlocuteur, s'accompagnent elles aussi de fautes quand il n'y a pas intériorisation complète du

fonctionnement considéré. Les essais ratés ne sont donc pas rares là non plus. Ce dessin humoristique en fournit un bon exemple : sur fond de barres HLM sont croqués Jacques Chirac, son conseiller personnel et trois « jeunes de banlieue ». Extrêmement gêné, le conseiller souffle : « Monsieur le Président... *Bouffon* ça ne veut pas dire *Allons déjeuner*... C'est une apostrophe... heu... peu amène » (Lefred-Thouron, « Rions un peu avec la banlieue », *Charlie Hebdo*, 1996). L'air très surpris de Jacques Chirac souligne qu'il a compris de travers ce que les jeunes lui ont dit, parce qu'il ignore une partie de leurs habitudes langagières alors qu'il croyait savoir leur argot du fait qu'il connaissait, pour *déjeuner*, le verbe *bouffer*.

En outre, les différences intrinsèques à la nature des deux modes langagiers (écrit et oral) rendent difficile sinon impossible le calque de l'un sur l'autre.

Celui qui écrit corrige son orthographe, ajoute une phrase, supprime un adjectif, rectifie un accord, se déplace librement dans son texte pour le réviser, et cela autant de fois qu'il le désire, pour arriver à un résultat impeccable. Mais, en parlant, comment revenir sur une erreur grammaticale, supprimer un mot mal choisi, compléter après coup une information lacunaire ? Il n'est pas possible d'effacer ce qui a déjà été dit. Pour modifier, amender, ajouter, il faut recommencer : dire à nouveau, mais autrement.

L'écoulement du temps est à l'oral une contrainte qui n'accorde aucun retour vers le passé, même de quelques secondes. Il suffit d'écouter quelqu'un parler au téléphone pour prendre conscience des problèmes que cela pose et comprendre pourquoi on trouve tant d'hésitations, de

bourdes, de reprises, ces dernières pouvant constituer de 30 % à 50 % **du** discours (qu'elles soient nommées corrections, reformulations, hésitations ou faux départs). L'analyse confirme qu'en raison notamment des conditions dans lesquelles elle s'élabore, les cas où l'énonciation en direct ne présente aucune erreur sont rarissimes : la parole avance par une suite d'approximations, et n'est donc quasiment jamais irréprochable, ce **qu'il** ne faut pas confondre avec un quelconque « relâchement ».

# **L**ES USAGERS

## « Le français s'appauvrit de plus en plus. »

*Selon la variation continuelle qui a suivy nostre langage jusques a ceste heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage, d'icy a cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains et depuis que je vis s'est alteré de moitié. Nous disons qu'il est a ceste heure parfaict. Autan en dict du sien chaque siecle.*

Michel de Montaigne, *Essais*, 1580-95

De nos jours, on juge que « depuis Platon, le niveau baisse » (*Le Point* hors série, 2009). Et la perte de certaines oppositions est avérée, entre autres l'invariabilité de mots qui devraient être accordés, par exemple cet écrivain déclarant à propos de son dernier livre qu'« il y a des quantités de choses à laquelle on n'avait pas pensé » (France 2, 23-11-1993), ou ce diplômé avec son « il en reste deux sur lequel un accord de principe existe » (France 2, 09-12-1999), ou ce responsable d'une association qui se félicite de « la mobilisation auquel on a participé » (France Info, 22-12-2004).

Ces fautes choquent une partie des Français. Mais d'autres se sont frayé insidieusement leur chemin et sont devenues insensibles à la majorité, ainsi *je demande à ce que*, ou la confusion entre *près* et *prêt*, comme dans « elle est pas *prête* de sauter, la cinquième » (responsable de parti politique, France Info, 29-10-2009).

Mais les utilisateurs sont-ils les seuls coupables ? Pas tout à fait. Car la responsabilité de ces disparitions est à imputer en partie à deux autres causes importantes :

Premièrement, la censure mal à propos. Elle sévissait déjà du temps de Vaugelas, qui reprochait aux bons écrivains eux-mêmes de ne pas vouloir se servir de *si bien que* à la place de *de sorte que*, *tellement que*, alors que c'était déjà le langage de la cour. Et de nos jours, pourquoi les enseignants interdisent-ils à leurs élèves d'écrire *malgré que* ? Présumée incorrecte – « Il est prudent de la remplacer par *quoique* ou *bien que* », (*Le Point* hors série « Parlez-vous correctement français ? », 2009) –, elle est pourtant répertoriée dans les meilleurs ouvrages, et présente dans la littérature, du XIII<sup>e</sup> siècle (ainsi dans le *Doon de Mayence*, 1250) à aujourd'hui.

Second facteur, l'usure à laquelle toute langue vivante est soumise : la *mélancolie* a cessé de désigner une maladie pour n'être plus qu'un peu de tristesse ; on *finalise* un dossier, parce que *finir* s'est affaibli ; un *écervelé* n'est plus quelqu'un *qui n'a plus de cerveau*, mais seulement un *étourdi*. D'ailleurs l'effritement du sens engendre parfois des « monstres » qui rendent visible le fait que certains mots sont devenus des supports quasiment vides, d'où la nécessité de les doubler ; ainsi, le préfixe *auto-* avec les verbes réfléchis, par exemple : « le ministre a montré la voie en s'auto-qualifiant de » (France Info, 11-11-2009), « Aider les femmes à s'autopromouvoir » (*Pays Comtois*, 2009), « pas question de s'auto-flageller » (France Info, 05-10-2010).

Au surplus l'érosion possède aussi une qualité positive, car elle est un des moteurs de l'évolution, donc de la richesse d'une langue. Par exemple *terrible*, au sens de « qui inspire la terreur », se lit déjà en 1160. Il lui arrive encore aujourd'hui d'être utilisé dans ce sens mais comme on aime

dans certaines circonstances à se faire peur, la signification inverse, *sensationnel, extraordinaire, super*, est devenue très courante (même si elle est toujours considérée comme « familière »). Cette diversification manifeste la vitalité de la langue.

Vitalité qui apparaît aussi quand des mots anciens, oubliés, inusités ou rares depuis des lustres sont soudain ressortis de leur purgatoire et retrouvent une nouvelle jeunesse grâce une polyvalence sémantique, tel *respect*, qui a pris depuis quelques années – dit sur un ton exclamatif – le relais de *génial*, qui commençait à vieillir, donc à s'éroder, donc à perdre de son impact.

Partant, une partie du renouvellement du français est également assurée par l'inspiration de ses utilisateurs. Le cas des deux suffixes productifs\* suivants est à cet égard éclairant :

Les terminaisons *-eux/-euse* permettent, à partir de substantifs, d'obtenir des adjectifs (*crayeux, gazeux, bilieux, crasseux, merdeux, savoureux, volumineux*, etc.). Aussi, au nom de quoi faudrait-il dénigrer le mot de ce commentateur de foot parlant d'un match *piégeux* (France Info, 24-09-2009) ? Que reprocher à cet autre, réapparu récemment dans l'usage des Français (bien que déjà attesté dès le XIV<sup>e</sup> siècle dans un manuscrit en dialecte de l'Est de la France) et qui s'est répandu comme une traînée de poudre jusqu'à devenir le titre d'un ouvrage, *Les Taiseux* Q.-L. Ézine, 2009) ?

Composé avec *-erie*, le mot *descenderie* a une apparence étrange. Inconnu des dictionnaires, il est néanmoins courant dans le vocabulaire de la SNCF. Il vient tout simplement de *descendre*, le suffixe servant à former des noms féminins de toutes sortes dont une bonne partie nous est familière, de *boulangerie* à *pédanterie* en passant par *soierie*, etc.

Enfin, comment ne pas citer le fameux *abracadabranteste-que* de l'ancien président de la République Jacques Chirac au cours d'un entretien télévisé (2000), mot dont on a fait des gorges chaudes ... avant qu'un lecteur de poésies ne rappelle qu'il avait été forgé par Arthur Rimbaud en 1871 !

S'agissant de l'inventivité en matière de langage, la plus grande liberté dans ce domaine revient aux Canadiens, aux Belges, aux Suisses (*traitillés* pour les poin tillés dessinés avec des tirets) et autres mem bres de la francophonie, plus féconds parce que moins timorés, pensant, à l'inverse des Français, qu'ils ont le droit de créer des mots même s'ils n'ont pas été homologués pour cette fonction. Et bien sûr aux jeunes. Par exemple cet enfant de 8 ans qui, voulant montrer l'intensité extrême de son admiration, dit que le jeu qu'il a reçu à Noël est « trop immortel » (sur le modèle de *c'est trop morteb* ; dans son esprit, *immortel* joue comme un superlatif de *mortel*).

Depuis que le français est la langue officielle en France, il n'a pas été constaté que le nombre de mots ait diminué en rien. Peut-être est-ce le fait que l'on entend de plus en plus de person nes s'exprimer dans les médias, que les interviews sont préférées aux articles rédigés, qui fait ressentir cette impression de dégradation par raréfaction. En réalité, si la langue s'appauvrit d'un côté, de l'autre elle s'enrichit, ce qui rétablit l'équilibre.

## r

**Des mots vagabonds**

Le vocabulaire voyage ; parfois avec une grande cohérence, parfois aussi de façon étonnante.

Par exemple, nous nous souvenons tous de *l'olifant* dont Roland sonna en vain à Roncevaux. Et il apparaît logique que son acception soit d'abord passée de *éléphant* à *ivoire* – celui des défenses de l'éléphant – (procédé nommé *synecdoque*\*), puis à *cor d'ivoire* – l'instrument de musique – (cette fois par *métonymie*\*), et enfin à *cor* tout court, notamment parce qu'il peut être fait avec différentes matières, et pas seulement en ivoire.

Tout autre est la migration de *coxa* (latin). Par une évolution historique qui semble à première vue normale suivant les règles, il donne *cuisse* dès l'ancien français. Mais *coxa* signifiait *os de la hanche*, en latin. En même temps donc que la modification phonétique s'opérait un changement de sens : le glissement est d'ordre anatomique, la signification du mot passant d'une partie du corps (*hanche*) à une autre (*cuisse*).

Remarquons que le terme médical *coxalgie*, formé directement sur le latin, s'applique bien, lui, à une douleur localisée dans la hanche.

Ailleurs encore, on touche à l'effet comique involontaire. Par exemple, lorsque des journalistes nous annoncent qu'un candidat à une élection *bat la campagne*, à leur idée, c'est que la personne en question voyage énormément pour rencontrer ses électeurs potentiels. Mais le sens de l'expression est sans la moindre relation avec celle-là, car elle signifie : *divaguer, déraisonner*, et même *avoir des troubles mentaux*. Ainsi, *il bat la campagne* se dit de quelqu'un qui tient des propos incohérents.

Pour qui connaît cette expression au sens de *divaguer*, l'entendre appliquer (par ceux qui croient qu'elle signifie *nombreux déplacements*) à une personne politique peut sembler insultant ou alors prêter à sourire !



« Les mots à la mode envahisse.:-,  
**la langue française.** »

*C'estpointu de chezpointu de chezpointu,  
avec unpeu depointu enplus.*

Un journaliste, à propos du festival de rock à Saint-Malo,  
France Info, 19-02-2010

Depuis que Louis XIV avait fait en sorte d'attirer autour de lui la fine fleur de l'aristocratie, et que ceux qui ne faisaient pas partie des *happyfew* cherchaient par tous les moyens à se faire admettre à la Cour – autant par désir de faire partie du « club » que pour pouvoir épater le reste des mortels avec leur connaissance de la mode, culturelle, vestimentaire et langagière –, être démodé est en quelque sorte devenu une hantise quotidienne : être *à la mode*, être *à la pointe de la mode*, ou même être « arc-bouté sur la nouveauté », sont des formules qui surgissent à tout propos. Les formes nouvelles se répandent à très grande vitesse parce que, même s'il arrive à quelques-uns d'être agacés, nul n'a envie d'être catalogué de *ringard*, *vieuxjeu*, *plus dans le coup*, *out*.

Seulement « la mode, c'est ce qui se démode », comme le disait Jean Cocteau. Aussi faut-il être sans cesse à l'affût pour se tenir au courant de ce qui est *tendance*, que ce soit en matière d'outils électroniques, de littérature, de *fringues*, de spectacles ou de vocabulaire. Il est alors aussi important de savoir qui sont les personnalités en vue cette semaine ou

le plat chic à servir à ses invités ce mois-ci que de choisir les mots *branchés* cette saison – et qui seront *ringards* l'année prochaine.

Ainsi fut-il de la *bravitude* de Ségolène Royal. On écrirait un livre entier sur ce mot, sur les commentaires de sympathie ou d'antipathie qu'il a suscités – dont les *Ségolénitudes* –, sur ses répercussions sur le langage des journalistes comme du grand public. Les commentaires ont surtout fleuri sur le moment, tel « Léopold Senghor a bien inventé la *négritude*. Pourquoi Ségolène n'inventerait-elle pas *bravitude* ? », « Merci Ségolène pour ce bon mot, un écart de langue sans *gravitude* » (blogs, 07-01-2007). Néanmoins l'engouement pour le suffixe continue et son foisonnement dure toujours, ainsi de « La *repentitude* ne passera pas » (*Marianne*, 02-01-2010), ou de « Me la couler douce en toute *zénitude* dans ma baignoire » (*Femme actuelle*, 01-02-2010).

En passant, on rencontra la *beaufitude* ; et *-(t)ude* permit aussi la reviviscence de *foultitude*, qui passe aujourd'hui pour nouveau, mais avait en fait eu sa première heure de gloire dans les années 1960 ; tombé complètement dans l'oubli jusqu'à l'hiver 2006-2007, il put renaître grâce au succès de la *bravitude*.

Le suffixe fut encore la source de bricolages et *bidouillages* divers, dont certains extrêmement tirés par les cheveux.

Cette sorte de créativité de la communauté linguistique suscite des mouvements d'humeur : d'après Jean-Loup Chiflet, pourtant lui-même auteur du fameux *Sky my husband !*, « on est tous des champions du tic verbal » et la mode est « un virus très contagieux qui nous entraîne à des

dérives telle "je suis fatigué *de chez* fatigué", qui n'a aucun sens », d'après lui (*99 mots et expressions à foutre à lapoubelle*, 2009). Mais est-ce vraiment le cas ? Il serait avisé de les comparer à des tournures bien installées mais qui, si on les prend au pied de la lettre, montrent tout autant de redondance ou d'incohérence. Par exemple *prendre un air entendu* associe des termes renvoyant l'un à l'apparence physique et l'autre à l'audition.

Si les Français comprennent et répètent des formules comme *aufinal*, *travailler à l'international* et autre, c'est que pour eux ces mots et expressions ont une signification. Et quand ils n'emploient pas ceux-là ils en utilisent d'autres de la même eau. Ainsi ce monsieur qui s'insurgeait contre la formule *interpeller le consensus citoyen*, mais disait lui-même – comme on l'entend en ce moment un peu partout – « *ily a dix ans en arrière* », qui répète deux fois la même information, et qui peut laisser entendre qu'il pourrait exister un passé qu'il serait *en avant*...

La mode joue un grand rôle dans les inventions ; certains en font même commerce, comme cette publicité, pour un livre qui promet « Tout pour être un *tchatcheur pile-poil mouvance/tendance* ». Mais il y a aussi le fait que « ça nous parle », étant évocateur parce que c'est dit de façon métaphorique, originale, percutante ou humoristique. Le phénomène ne date d'ailleurs pas d'hier ; par exemple dans *Le Bourgeois gentilhomme*, Madame Jourdain fait reproche à son mari de vouloir marier sa fille à un *carême-prenant* (Cléonte est déguisé en soi-disant fils du Grand Turc) ; pour la société française du xv<sup>e</sup> siècle, qui vivait au rythme du calendrier catholique – pendant les trois jours de

# r

## Jeux de mots

C'est la capacité associative qui permet les jeux de mots fondés sur l'*homophonie*\*. Que ce soit pour amuser le destinataire, le déstabiliser, l'inciter à un achat, susciter sa réflexion ou faire une démonstration, on en rencontre presque partout : histoires drôles, sketches, mots croisés, rébus, charades, rimes, films, titre/texte de livres, dont cette liste alphabétique à la Prévert intitulée « Olfactif », de Raymond Queneau : « odeur *d'abbés*, de *décédés*, d'*œufs*, de *geais*, de *haches*, de *ci-gîts*, de *cas*, d'*ailles*, d'*aime haine au pet de culs*, d'*airs détestés*, de *nus vers*, de *doubles vés cés*, de *hies que scient aides grecs* » (*Exercices de style*, 1947), émissions de TV, publicités.

Et encore graffiti et tags, arts plastiques, dessins, comptines, opéras, opérettes, comédies musicales, chansons.

Ces propriétés amusent les Français depuis extrêmement longtemps ; ainsi ce quatrain du tout début du xv<sup>e</sup> siècle sur la relation amant-maîtresse entre Marie de Médicis et Concini, alors maréchal *d'Ancre* :

« Si la reine allait avoir  
Un poupon dans le ventre  
Il serait bien noir  
Car il serait *d'encre* ».

Le sens de l'humour et l'esprit caustique des Français éclatent dans l'exploitation jubilatoire qu'ils font du double sens et de l'antiphrase. Comme l'élaboration des bons mots suppose un savoir-faire affirmé dans l'exploration des ressources et combinaisons de la langue, en manipulant avec tant d'aisance leur système ils montrent, au travers de leur inventivité et de leur adresse, la virtuosité de la gymnastique mentale linguistique dont ils sont capables.

Carnaval, qui précèdent le début du Carême, on voyait des déguisements de toutes sortes –, c'était un mot à la fois imagé et parfaitement clair pour dénigrer l'accoutrement et, par extension, la personne ainsi accoutrée. De même, une publicité pour du chocolat *équitable* ne surprend personne aujourd'hui, l'adjectif ayant acquis le sens de « provenant d'un circuit commercial qui assure une juste rémunération du travail aux producteurs et artisans les plus défavorisés ».

Souvent, le mot à la mode est un terme courant mais qui prend une signification nouvelle, pas encore répertoriée dans les dictionnaires ; dans « il s'est fait *taxer* son perfecto », le verbe affiche l'acception *dérober*, qui s'ajoute à *fixer le prix*, *soumettre à une taxe*, et à *taxer quelqu'un ou quelque chose de*. Le plus curieux, c'est que le sens supplémentaire est classé actuellement parmi les mots dernier cri alors qu'il était déjà répertorié dans la première édition du *Dictionnaire du français branché* (Pierre Merle), en 1986.

Quant aux onomatopées et aux interjections (issues ou non de la bande dessinée), dont on croit qu'elles sont fixées dans leur statut grammatical un peu à part de *particules*, elles entrent en réalité souvent, et parfois très rapidement, dans une des catégories classiques du français, signe de la facilité qu'ont les utilisateurs de les intégrer au système : *bof* et *bling-bling* sont utilisés comme adjectifs, *snif* passe au statut de verbe (= je pleure), *slurp* est adopté comme l'équivalent de c'est bon, *taratata* s'employait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle comme substantif : « les *taratata* de sa trompette » (Jean Richepin).

Autre phénomène, paradoxal en apparence, la réapparition épisodique d'emballlements anciens, tels les langages

cryptés : le *javanais*, en vogue au XIX<sup>e</sup> siècle et au moins jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ; le verlan\*, dont le principe est exploité depuis des siècles, mais que la jeunesse présente croit avoir inventé (exemple : *port nawak* = n'importe quoi) ; le *largonji des loucherbems*, ce jargon des bouchers du Moyen Âge, et qui réapparaît avec une variante en *-em* (*largonjem*) au début du XX<sup>e</sup> siècle au bagne de Brest.

Les innovations comme *tu délirés grave, je l'ai kiffé trop grave, celui-là il est trop*, plaisent et font fureur parce qu'elles sont suggestives, donc efficaces ; d'autres nettement moins. De même, la volonté systématique de « faire moderne » peut être contre-productive, ainsi cette réplique de roman : « La vie de ma mère, t'es encore fonsdé ! Putain man tu fais trop tiép' ! Laisse béton comment chuis véner ! » (Antoine Buéno, *Le soupir de l'immortel*, 2009), où l'accumulation de mots en verlan associée à des termes, structures et locutions ultra-marginales pour beaucoup, rend le texte désagréable à lire, entre autres parce qu'on en vient très vite à ne plus rien comprendre du tout. Parfois encore la vogue est surprenante, quand elle ne fait par exemple que remplacer un adjectif par le substantif correspondant : on se demande ainsi pourquoi *notre vie quotidienne* est remplacé par *notre vie au quotidien* (un ministre, interview sur France Info, 07-12-2009).

Utiliser les mots à la mode signale l'appartenance à un groupe social et joue en même temps un rôle de différenciation. Comme la mode, langagière ou autre, s'avère à l'évidence un des grands ressorts de la civilisation post-moderne, la suivre, c'est rester jeune et le montrer. Mais quant à savoir

pourquoi, tout à coup, telle nouveauté est dans l'air, alors là, mystère ...

r

## Les dictionnaires en quelques chiffres

### Petit Larousse 2011

- 59 000 mots (dont 150 mots ou sens nouveaux)
- 28 000 noms propres
- 5 000 illustrations
- une chronologie de 1 250 événements

### Le Petit Robert 2011

- 60 000 mots
- 300 000 sens illustrés d'exemples

### Le Petit Robert des noms propres 2011

- 40 000 noms propres
- 2 000 photographies et reproductions
- 240 cartes

### Le nouveau petit Littré 2009

- 52 000 mots

— J

# « On doit s'exprimer avec distinction. 71

*La leçon de grammaire est fondamentale : elle permet d'acquérir une conscience des faits de langue indispensable aux élèves pour qu'ils puissent comprendre et goûter les textes qui constituent les piliers de la culture commune.*

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, 28-08-2008

Par sa dénomination même, la notion de niveaux de langue, employée dans tous les manuels scolaires, explique que les utilisateurs jeunes et moins jeunes attribuent une valeur qualitative à chacun : le niveau soutenu est plus élevé (= meilleur) que le niveau standard, le familier moins bas (= moins mauvais) que les niveaux négligé, relâché, vulgaire, populaire, argotique, grossier, etc.

Et la citation placée en exergue de ce chapitre témoigne de la continuité de cette tradition française : Vaugelas ne distingue pas le *bon usage* du *bel usage* (*Remarques sur la langue françoise*, 1647) ; au XIX<sup>e</sup> siècle on affirme même qu'une bonne langue n'est garantie que par une bonne philosophie, « dont seuls sont susceptibles les membres d'une classe déterminée : propriétaires et intellectuels » (Jean-Claude Chevalier et Simone Delesalle, *La linguistique, la grammaire et l'école 1750-1914*, 1986). L'argument fut longtemps repris dans les manuels de grande diffusion et son effet de traîne, on le voit, a la vie dure.

Ceci explique cela : chez les Français est bien ancrée la croyance que tout le monde devrait toujours s'efforcer de « monter le niveau », c'est-à-dire de choisir en toutes

circonstances le langage le plus soutenu. Le problème étant de l'acquérir. Car il y a des mots, des tournures, des prononciations, des constructions qui ne s'acquièrent que par la fréquentation de la littérature, des dictionnaires, de certains groupes sociaux. Sinon comment apprendre qu'une *barcarolle* par exemple est un air de musique instrumentale ou vocale de rythme ternaire, très en vogue à l'époque romantique ? Pour parler de *gageure* de façon correcte, comment savoir que la seconde syllabe de ce mot se prononce comme celle d'*injure* et non comme celle de *majeur* ? Si on n'a pas lu Racine ou Molière (entre autres), comment être sûr qu'*une amour* n'est pas une faute ? Il en va de même pour les références allusives : citations, qualificatifs remplaçant les patronymes, renvois à des textes – qu'ils soient littéraires ou d'actualité –, comment interpréter par exemple « La Corse ne fera pas sa loi » (titre faisant référence au refus signifié par le Conseil constitutionnel, en Une de *Libération* et du *Figaro*, 18-01-2002) si on n'est pas au courant du projet qu'a le gouvernement, en 2001-2002, de transférer des compétences législatives à l'Assemblée territoriale de l'île ?

Pour autant il ne faudrait pas croire que « le registre soutenu n'est pas spontané », comme l'affirme Pierre Bourdieu suivant en cela nombre d'ouvrages scolaires, ou que la tension ressentie quand on s'exprime augmente avec le degré d'officialité de la situation. Non, le français soutenu n'exige pas forcément une concentration de tous les instants. L'importance de l'effort dépend des acquis dans chaque niveau de langue, donc de l'habitude qu'en a l'utilisateur.

Il faut également compter avec ce que chacun assimile par une attention assidue aux parties des règles peu connues

parce que leur rendement est faible, ou qu'il s'agit de particularités ou d'exceptions. C'est ainsi que *tout*, au mépris du statut des adverbes – qui est d'être invariable –, doit parfois être accordé au féminin, comme dans *elle est toute pâle* parce que l'adjectif qui suit commence par une consonne, ou dans *toute honte bue* parce que le nom qui suit commence par un h aspiré.

Mais enrichir et diversifier ses savoir-faire présente aussi un danger : certains utilisateurs peuvent se laisser entraîner à utiliser les niveaux soutenus pour faire reconnaître une supériorité, donc pour se mettre en position de domination ... Car le « capital langagier\* produit, à chaque échange social, un profit de distinction » quand il exploite les variantes « symboliquement valorisantes et valorisées » (Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, 1982) : une grande différence existe en français entre grammaticalité et « compétence dominante », car l'écart par rapport à l'usage le plus répandu est alors constitué d'un ensemble de différences hiérarchisées et hiérarchisantes. On voit ce mécanisme à l'œuvre par exemple chez ce jardinier qui, parlant de moyens pour « freiner la pousse des *adventices* », ajoute après un silence, et sur un ton méprisant, « ... que certains appellent encore *mauvaises herbes* » (France Info, 18-07-2009) ; ou lorsque cette agrégée de grammaire justifie la conservation de l'accent circonflexe en expliquant que « s'il n'y en avait pas sur le *i de île*, on ignorerait qu'autrefois ce mot, qui vient du latin *isla*, s'écrivait *isle* ». Comme si l'ensemble de la population était au courant de ce que l'accent circonflexe a remplacé le *s* de certains mots (c'est ainsi que *teste*, en ancien français, est devenu *tête*).

Ces exemples font mesurer à quel point une personne peut jouer du fait que ses savoirs sont plus étendus que ceux des autres. Au lieu que leur utilité est de faciliter l'adaptation aux circonstances, il en tire profit en se plaçant au-dessus du commun, pour créer ou renforcer à son avantage une distance hiérarchique avec les destinataires. Heureusement, il y a un revers à cette médaille : une vigilance extrême est de rigueur, car les ratages sont d'autant plus visibles – et risibles – que la volonté de prépondérance par le langage est forte. Par exemple quand ce chroniqueur, croyant sans doute faire chic par l'emploi d'un mot savant, nous dit que le président « Obama doit faire attention à ne pas tomber dans la *logorrhée verbale* » (interview sur France Info, 05-08-2009), il trahit en fait son ignorance car, *logorrhée* signifiant bavardage intarissable et oiseux, il est parfaitement inutile de le redoubler avec *verbal*.

S'agissant des personnes cultivées et de leur français, un autre aspect intéressant est qu'elle sont susceptibles d'afficher aussi ce que Pierre Bourdieu nomme une *hypocorrection contrôlée*, « qui associe le relâchement assuré et l'ignorance souveraine des règles pointilleuses à l'exhibition d'aisance sur les terrains les plus périlleux ». Si elle est tournée vers un « pair », l'hypocorrection est un signe de décontraction et de connivence. Cette posture nécessite cependant une démarche préalable : il faut d'abord faire la preuve irréfutable de sa compétence pour ne pas être taxé d'ignorer telle règle et de faire une faute. On doit donc communiquer dans un registre soutenu, sans erreur aucune ni la moindre incorrection, et ce pendant un certain temps, parfois assez long ; en fait jusqu'au moment où cette qualité est reconnue sans

réserve. On peut alors librement transgresser telle ou telle règle du niveau élevé en y mêlant des mots, des structures grammaticales et des tournures relevant de niveaux inférieurs. Mais si le récepteur ne possède pas (ou peu) les lois de ces français culturellement marqués, ce type d'agissement correspond à nouveau à un affichage de supériorité.

Enfin, prétendre qu'il faut s'exprimer avec distinction et qu'il vaut toujours mieux parler dans un niveau de langue plus élevé que l'inverse dénoterait une méconnaissance complète de la réalité : il est tout aussi inadéquat de dire par exemple à la boulangerie : *Auriez-vous textrême obligeance, Madame, de bien vouloir me vendre uneflûte depain ?*, que de dire à son professeur en arrivant en classe, ou à son patron, au travail : *Salut, ça va ?*

« Les Français ne sont pas dou;:""l  
pour les langues étrangères. »

*L'arabe fait un usage si répété de voyelles et de consonnes gutturales que lorsqu'on l'entend pour la première fois, on dirait des gens qui se gargarisent. Ce caractère la rend pénible à tous les Européens ; mais telle est la puissance de l'habitude, que lorsque nous nous plaignons aux Arabes de son aspérité, ils nous taxent de manquer d'oreille et rejettent l'inculpation sur nos propres idiômes.*

Constantin-François Chassebœuf,  
*Voyage en Syrie et en Égypte*, 1787

Dans leur grande majorité, les Français connaissent et utilisent mal les langues étrangères qu'ils ont apprises. Mais les vrais raisons de cette incompétence sont historiques et sociologiques.

De nombreux Français sont fiers de leur langue parce qu'elle fut parlée pendant plusieurs siècles dans toutes les cours du monde dit civilisé, de l'Angleterre à la Russie. D'où l'impression rémanente que le français est toujours la langue-phare, sur tous les continents ; que le monde entier, encore aujourd'hui, le comprend et le parle, alors qu'à l'inverse dans beaucoup d'autres pays on sait qu'on ne sera pas compris à l'étranger avec sa langue maternelle, comme le vérifie le titre de ce livre, écrit en français, *Personne ne parle croate* (Branko Cegec, 2002).

Ils sont également pénétrés de la grandeur de la civilisation et de la culture françaises, qui s'appuient sur la primauté de

la langue française, célébrée notamment sous la Révolution comme la plus belle langue de l'Europe parce que, porteuse des valeurs les plus élevées, elle a permis de rédiger les droits de l'Homme et du citoyen, transmettant ainsi au monde « les plus sublimes pensées de la liberté ».

La prononciation elle-même leur semble plus harmonieuse que celle des autres langues : si les Français concèdent que l'italien est chantant, ils estiment que les Américains parlent du nez, que l'allemand est dur et râpeux, qu'en portugais « il y a plein de -ch- » que le polonais n'a presque que des consonnes, etc.

Enfin, dans l'esprit de beaucoup cette langue serait aussi « la plus belle » : on ne compte pas les écrits vantant la clarté et la rigueur qui, depuis les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, lui seraient paraît-il intimement attachées. Certaines théories avançaient même au XIX<sup>e</sup> siècle que sa structure serait parfaite car elle disposerait les mots selon l'ordre logique et scientifique.

Les Français d'aujourd'hui considèrent donc comme normal d'avoir plus de mal que le reste du monde à apprendre les langues étrangères. Et ils ont d'illustres prédécesseurs : au XVIII<sup>e</sup> siècle il était de grands voyageurs, comme Charles Sablier, pour se demander s'il y avait des causes physiques et morales (climat, manière de vivre, cultes religieux, etc.) à l'origine des différences entre les langues. Même si d'autres étaient réservés dans leur jugement, se rendant compte qu'on raisonne toujours d'après son propre usage, par conséquent d'après un préjugé d'habitude et non grâce à un raisonnement.

Cause incontestable de difficultés, l'écriture : alphabets cyrillique, arabe, grec, idéogrammes chinois, caractères

japo nais, entre autres, compliquent, pour un Français, l'apprentissage et donc l'acquisition des langues qui les emploient. Mais ce n'est pas seulement vrai pour les Français... De même la grammaire, quand elle est structurée autrement que la sienne. Mais là, c'est souvent par confusion entre deux réalités : apprendre une langue n'est pas apprendre l'énoncé de ses règles (la France est un des rares pays où la grammaire s'apprend à l'école en tant que telle), mais apprendre à faire fonctionner ces règles dans les pratiques langagières orales et écrites : « Les plus habiles grammairiens ne font aucun usage de leur science pour suivre la conversation ; ils entendent le sens du discours par habitude, comme les ignorans » (Radonvilliers, *De la manière d'apprendre les langues*, 1768).

Par ailleurs, « en français, dit-on, on ne roule pas les r, et c'est pour ça qu'on ne peut pas y arriver dans les autres langues ». Seulement la raison de ce qui serait un échec obligé n'a rien de physiologique : cette assertion, dictée par le poids que font porter les conventions sociales sur la prononciation, concerne en réalité son impact communicatif et son retentissement psychologique. Ainsi, les habitants du nord de la Loire trouvent le r roulé « ridicule » ; si on les pousse un peu dans leurs retranchements, ils finissent par dire que « ça fait paysan ». Ils n'ont donc pas le moindre désir d'apprendre dans une langue étrangère un son qui fait rire de soi dans la leur (en revanche les enfants l'apprennent facilement et avec aisance, car ils n'ont pas encore acquis ce réflexe sociétal qui consiste à juger le locuteur selon sa façon de réaliser tel ou tel son). Cette situation est en fait liée à un ensemble de comportements plus vaste, évalués dans une grille où sont classées les choses qui ne se font pas, ce qui est impoli,

# r

## Une révolution sonore

En général, il faut des siècles à une prononciation pour se modifier. Mais il est pour une de ses consonnes une particularité française très curieuse. Le *r*, qui était roulé depuis des générations et des générations, comme dans les autres langues romanes, se voit subitement « interdit de séjour », en fait évité soigneusement, à partir de la Révolution : car le fait de dire par exemple *roi* en roulant le *r* (et avec [E] au lieu de [a]), est, dans les années 1790, interprété comme le refus, par les nobles, de la République. La guillotine n'étant pas loin, il était urgent, pour tous, de contourner la difficulté.

On assiste alors à un phénomène peut-être unique dans l'histoire des langues : la disparition quasi instantanée d'un *phonème*\* (unité acoustique distinctive) indispensable au bon fonctionnement du système .

Pour les Français, la question cruciale était d'adopter un succédané et d'apprendre à l'articuler. Le sort tomba sur une prononciation jusqu'alors considérée comme incorrecte, et qui est aujourd'hui le *r* standard du français : *uvulaire*\* (c'est-à-dire articulé au niveau de la luette). Tout d'abord réalisé par des battements de la luette, il n'a plus de nos jours qu'un assez faible déplacement de l'arrière de la langue en direction de la luette, alors que des battements nets de la langue sur l'avant du palais caractérisent le *r* roulé. Deux gestes articulatoires complètement différents et fort éloignés l'un de l'autre.

Parallèlement apparaissait sous le Directoire une nouvelle mode vestimentaire et un nom pour les personnes qui la suivaient : les Incroyables et les Merveilleuses. C'est ainsi qu'est mise en lumière la situation de transition : encore incapables d'émettre correctement le son nouveau, parce qu'il fallait apprendre à faire battre la luette sur l'arrière de la langue, les Français prononcent " Inc'oyables » « Me'veilleuses ». C'est-à-dire sans *r* du tout !



*Un Incroyable et une Merveilleuse, figurines (porcelaine) début du XIX siècle, coll. part.*

indécent, etc., en bref à tous les interdits civilisationnels. On a donc affaire non à un problème articulatoire mais à des blocages sociolinguistiques\* ressentis comme des impossibilités d'apprentissage. Et cependant, que ce soit chez des chanteurs (Édith Piaf, Claude Nougaro) ou dans des régions entières (Bourgogne, Sud-Ouest), le r roulé est bien présent en français.

Et puis, selon une autre rumeur tenace, l'apprentissage précoce des langues étrangères perturberait l'apprentissage de sa langue maternelle (le français) par l'enfant, et même son équilibre tout court. Pour valider cette assertion ne sont malheureusement recensés que les enfants dyslexiques. C'est pourquoi cela suscite des réserves et des atermoiements qui entravent peu ou prou le développement de l'initiation à une langue étrangère à l'école. Dommage, car plus on apprend jeune et plus l'acquisition est facile. La comparaison avec les pays scandinaves, par exemple, où les enfants apprennent une langue étrangère au moins dès leur entrée à l'école primaire, est éloquente : les Finlandais de 10 ans connaissent déjà assez bien, en plus de leur langue maternelle (le finnois), deux, voire trois langues (suédois, anglais, allemand), et l'ensemble de la population adulte est compétent en anglais ; en Norvège, films et émissions télévisées – dont les interviews d'étrangers – ne sont jamais doublés.

Dans les lycées français, de l'avis même de leurs professeurs (voir par exemple l'interview du 14 octobre 2009, au moment du nouveau plan du président de la République pour le développement d'un enseignement précoce d'une langue étrangère), les bacheliers, s'ils arrivent à comprendre assez bien l'écrit, n'ont qu'une compréhension orale restreinte de la/des langue(s) étrangère(s) qu'ils ont apprise(s).

On peut avancer deux grandes raisons à cela :

L'objectif, légitime, des enseignants est de faire réussir leurs élèves au baccalauréat – où les épreuves de langue sont uniquement écrites. On en vient à se demander si le monde contemporain, aussi rempli de modernité soit-il, a fait beaucoup de progrès pédagogiques dans ce domaine depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

La formation à l'enseignement des langues étrangères en direction des professeurs du premier degré est déficiente, autant en ce qui concerne les spécificités de l'oral (prononciation, mélodie, rythme, fluidité, raccourcis ...), que les caractéristiques de l'écrit.

Aussi, au lieu de continuer à soutenir qu'ils ne sont pas doués pour les langues, et ne serait-ce que pour rester dans le mouvement du monde tel qu'il évolue et ne pas devenir les seuls à ne pas pouvoir communiquer autrement qu'en langue maternelle, peut-être conviendrait-il que les Français acceptent l'idée que n'importe qui peut devenir bilingue, pourvu bien sûr qu'on lui en donne vraiment les moyens (pédagogiques) et, surtout, pourvu que les mentalités changent dans la société franco-française.

r

## Le français vu par les Français

Les étrangers sont étonnés de l'attitude des Français qui ajoutent après certains mots « je ne sais pas si c'est français », ou « excusez-moi, ce n'est pas français ». Si l'on en croit R. A. Lodge (*Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, 1997), tous ont un profond respect pour leur langue maternelle, ainsi qu'une grande révérence envers leurs grands écrivains, dont ils pensent qu'ils sont les créateurs de la belle langue. L'écrit est donc pour eux la forme la plus pure du français, ce qui les amène à penser que toutes les formes parlées (régionales, populaires) n'en sont que des versions « dégradées et corrompues ». De plus, le Français moyen est sensible aux différences en termes d'accents régionaux et de niveaux de langue. Leurs appréciations font apparaître des jugements de valeurs qui se mesurent par rapport à une très ancienne tradition sociétale et normativiste. À cela s'ajoute le mythe, toujours affirmé, qui veut que la clarté et la logique soient inhérentes à cette langue, et non aux autres.

L'orthodoxie qui pèse de tout son poids sur les Français est issue du caractère fortement centralisé de la société et confortée par le fait que depuis plus de 200 ans cette langue a joué un rôle fondamental dans la définition de l'identité nationale. Il n'est pas jusqu'à la façon d'en écrire l'histoire qui n'ait été influencée par la force du prescriptivisme\* qui en découle.

Face à la rigidité du corset qui définit les règles du bon usage, et la majorité des Français ayant un sentiment très vif de ce qui est conforme à ce code et de ce qui ne l'est pas, nombre d'entre eux ont littéralement honte de la façon dont ils parlent. Cependant, la distance entre les formes du français réputé correct et celles qui relèvent de l'usage courant augmentant dans de fortes proportions, on relève de plus en plus souvent un effet inverse, la contrainte, trop forte, entraînant une sorte d'incitation à la révolte et certaines variétés montrant des cas fréquents d'écarts de nature centrifug : .J

**L**ANGUE  
**ET HISTOIRE**

## « L'orthographe : ,i ça devient n'importe quoi. »

*Depuis quelque temps, les accents grognaient. À l'école, les enfants ne les utilisaient presque plus. Les professeurs ne comptaient plus de fautes quand, dans les copies, ils étaient oubliés.*

*-Nous ! Les accents ! sommes comme les épices ! et comme les comédiens ! Nous réveillons les phrases ! Sans nous, vous avez entendu comme la langue française est fade ?*

*-Morne.*

*-Plate.*

*-Insignifiant.*

*-Monotone.*

Erik Orsenna, *La Révolte des accents*, 2007

Aujourd'hui, plus personne ne sait l'orthographe, clame-t-on de tous côtés : les fautes ne sont plus corrigées en classe, les réformes embrouillent tout, les jeunes s'envoient par téléphone des messages dans un charabia épouvantable, que va-t-il rester de l'orthographe héritée de nos ancêtres ?

Les difficultés de la langue française ne sont pas un problème récent : à chaque génération, les déviances sont réprochées. En effet, le système « fait parler de ses charmes vénéreux depuis des siècles » car s'y découvrent presque à chaque pas des « arrangements avec la raison ou avec la loi » (R. Rérolle dans *Le Monde des livres*, 02-10-2009). Entre autres bizarreries on peut citer *garde-côte* qui, ne prend pas au pluriel le même nombre de -s selon qu'il désigne le navire (*garde-côtes*) ou son équipage (*gardes-côtes*).

Peut-on expliquer cette situation ? Le français dispose d'un alphabet – celui du latin – insuffisant pour affecter une lettre à chaque son (20 lettres en latin, 26 en français). Aussi, différents dispositifs de compensation ont-ils vu le jour au cours des siècles. Parmi eux sont à citer principalement :

– le groupement de lettres : -se-, -ch-, -eau-, -en-, ain, etc.

– la fixation de la graphie, qui a entraîné la perte progressive de la correspondance entre l'écrit et la prononciation.

En 1562 par exemple, Pierre de la Ramée propose les trois « e » : e, e, e;

– la réfection artificielle de certains mots, pour les rapprocher de leur équivalent latin, par exemple les consonnes -ps de *temps* (à partir de *tempus*), avec parfois des corrections abusives comme -ds de *poids* (qui vient de *pensum*, mais fut corrigé sur *pondus*) ;

– le besoin de discrimination, qui a pour but d'éviter un trop grand nombre d'homophonies\* et d'homographes\*, ainsi *tache-tâche* ;

– la fabrication de mots à partir du grec, en adoptant la graphie correspondante, tels *œsophage*, *sceptique*, *thérapeutique*.

Ces procédés s'étant accumulés et mêlés les uns aux autres, de là vient la complexité et les anomalies : les interférences entre les moyens mis en œuvre ont rendu notre orthographe à jamais irrégulière. D'où sa difficulté. D'où les réformes successives, qui tentent à la fois de suivre l'évolution et de rattraper les erreurs du passé (par exemple cinq réformes entre 1718 et 1835 dans le *Dictionnaire* de l'Académie française, soit autant que d'éditions). En outre, parce qu'elles ne semblent qu'augmenter l'imbroglio, elles sont toujours critiquées quel qu'en soit l'auteur ; ainsi ces

r

## L'Académie française

Fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu et intégrée à l'Institut de France, l'Académie française décerne actuellement chaque année environ soixante-dix prix littéraires, dont le Grand prix de littérature de l'Académie française (depuis 1911) et le Grand prix de la francophonie (depuis 1986).

Elle se compose de 40 personnalités qui ont illustré la langue française : poètes, romanciers, scientifiques, hommes de théâtre, critiques, philosophes, historiens et, par tradition, des militaires de haut rang, des hommes d'État et des dignitaires religieux. On connaît peu de personnes qui ont refusé d'y être admis (tel Marcel Aymé en 1950). L'expression, le « quarante-et-unième fauteuil », due (en 1855) à l'écrivain Arsène Houssaye, désigne les personnes qui n'ont jamais été candidates, celles dont la candidature a été rejetée et celles qui sont mortes avant leur élection. Les membres doivent leur surnom d'immortels à la devise « À l'immortalité », qui figure sur le sceau donné à l'Académie par Richelieu. Laquelle visait il faut le dire la langue française, et non les académiciens. L'académicien Edmond Rostand a brocardé l'Institution dans son *Cyrano de Bergerac* en évoquant les membres de la première génération, de nos jours complètement tombés dans l'oubli : « Porchères, Colomby, Bourzeys, Bourdon,Arbaud ... Tous ces noms dont pas un ne mourra, que c'est beau ! »

La première femme qui y fut élue est Marguerite Yourcenar (1980). Y sont entrées depuis : Jacqueline de Romilly (1988), Hélène Carrère d'Encausse (1990), Florence Delay (2000), Assia Djebar (2005), Simone Veil (2008).

Dès sa création, l'Académie française se donne pour première mission de « fixer les règles et les mots du français », car elle se considère comme l'autorité compétente pour décider du bon usage : la première édition du *Dictionnaire* parut en 1694, la neuvième est actuellement en cours d'élaboration. Cette autorité est aujourd'hui parfois contestée, et concurrencée notamment par l'Education nationale et par le ministère de la Condition féminine.

.....J

remarques relevées dans un journal belge de 1897 : « Mosieu le Directeur, G lu avec bocou d'intérê la letre de votre per de famille, au sujé de la réform de l'ortograf, mai je trouve k'il s'arête absolumen en chemin, atendu k'il emploi encor tro de letre et de janbage inutil. Pourkoi écrit il : correspon dan t, conte mpler, heureux, réjo uissais, longte mps, etc., sacrifian ainsi à de vieu préjugé ? Il me fé l'éfé d'un doctri nair du parti, alors ke celui ci ne doi conté ke des avancé bien déterminé à sacrifié ce ki et inutil ». Ou, plus récem ment, à propos des « rectifications » impulsées en 1990 par le Premier ministre d'alors Michel Rocard – et dont le prin cipe était d'accepter des variantes –, ou encore celles du *Monde*, estimant qu'à cause d'une telle réforme « la civilisa tion occidentale était menacée ».

Malheureusemen t pour les Français donc, la discussion sur l'orthographe, commencée au xvre siècle, n'a jamais abouti à des réformes radicales. Certains pédagogues remar quent par exemple que les deux sources principales d'erreurs viennent des accents circonflexes et des redoublements de consonnes, et proposent de réformer en priorité ces deux points, avant de s'attaquer aux pluriels en -x ou à la simpli fication des lettres grecques (œ, ). D'autres se demandent si on a intérêt à faire une réforme par petites touches plutôt que d'une manière drastique, en une seule fois. En outre, les problèmes tiennent largement à la difficulté d'apprécier de manière objective le bénéfice d'une modifica tion : non seulement, chacun ayant ses hésitations propres, ce qui fait difficulté pour l'un paraîtra aisé pour l'autre, mais encore on constate un antagonisme entre les avantages attendus pour le scripteur – simplification des règles à appliquer – et ses

inconvenients pour le lecteur – parce que toute modification orthographique perturbe la mémoire visuelle qu'il avait des mots.

Cela étant, il n'y a pas de raison de s'étonner que des fautes de toutes natures se rencontrent dans les genres de textes les plus divers. Par exemple, dans un magazine TV, *Les plages de Agnès Varda (d'Agnès)*, sur une vitrine, un spécialiste en *extention de cheveux naturels (extension)*, etc.

Ce qui perturbe encore plus les choses aujourd'hui, c'est l'écriture abrégée des SMS, qui agrège des moyens disparates dans des assemblages composites : signes phonétiques et pseudo-phonétiques, comme *aplé* (appeler), chiffres à interpréter tantôt comme mathématiques tantôt en tant que mots, comme dans *2 kou 2 pioch (deux coups de pioche)*, association dans un même mot de l'orthographe usuelle (ou presque) à des lettres phonétisées, comme dans *dcu* (déçu), initiales de mots français ou anglais qui doivent se lire soit comme des abréviations soit comme des acronymes\*, ainsi *tkt* (t'inquiètes), *asap* (as soon as possible) ; sans parler des apports iconiques, dont les *smileys*. Évolution graphique « inventée » de longue date par les écrivains ; qui n'a pas été aussi surpris que Mortimer, projeté dans le futur et lisant cette inscription : « a leroïke pionié de lespas, lastronotike franses 2015-2050 » (Edgar P. Jacobs, *Le Piège diabolique*, 1962) ! Pour les lecteurs et les scripteurs habitués depuis des décennies à l'orthographe traditionnelle, il n'est pas toujours facile de s'en sortir. Plus ennuyeux, employée par les jeunes utilisateurs en (presque) premier apprentissage, cette sorte de graphie agit comme un masque qui est le plus souvent considéré comme la difficulté supplémentaire qui rend

problématique l'accès à la graphie officielle. Car celle-là n'admet aucune variante, malgré sa complexité.

Notons que ces nouveaux choix d'écriture, effectués apparemment au gré de chacun, ont des antécédents, plus ou moins fameux, plus ou moins provocatoires. Car revendiquer une autre façon d'envisager l'orthographe n'est pas un phénomène récent. Ainsi cet extrait de 1989 d'*Actuel* qui fit débat, bien qu'il fût très timide dans ses simplifications : « Dans les *bureaus* (pluriel en -s, base du pluriel des noms en français), le smoking room, cagibi infect de pénitence, est désormais *suprimé* (un seul *p* suffit pour le son consonantique). Le fumeur n'a *sinplement* (une seule graphie par son : ici -in-) plus aucun droit. La Cour *Suprême* (une seule graphie par son : ici accent grave) de Virginie a déclaré *constitutionnel* (un seul *n* suffit pour le son consonantique puisque le o précédent correspond au son de la voyelle) le droit de fumer sur le *téritoire* (l'accent aigu correspond à peu près au timbre de la voyelle ; et un seul *r* suffit pour le son consonantique) de l'État. » Victor Hugo fut l'un des hérauts de cette posture, notamment avec cette phrase restée célèbre : « Les mots ont une figure. Bossuet écrit *thrône* selon cette magnifique orthographe du XVII<sup>e</sup> siècle, que le XVIII<sup>e</sup> siècle a mutilée, écourtée, châtrée. Oter l'*h* du *thrône*, c'est en ôter le fauteuil » ( *Océan*, 1848).

Les dictionnaires et les décrets ministériels nous rappellent qu'il n'y a la plupart du temps qu'une seule façon correcte d'écrire, celle qu'ils valident actuellement, et ce quelles que soient les chausse-trapes de l'orthographe. Et il faut rappeler que cette exigence a au moins avantage : elle fait office de garde-fou, car toute contrainte est en même temps un facteur de stabilité.

## r

**Réforme de l'orthographe ?**

Quelques unes des « rectifications » de l'orthographe de 1990 (presque sans effet, car n'ont pas été suivies d'une application). En outre, elles créent de nouveaux cas particuliers et exceptions...

1) -é- > -è-, ce qui rapproche la graphie de la prononciation, ainsi : événement > évènement.

Exceptions : \* les préfixes dé- et pré-  
\* les mots médecin et médecine.

2) -î- > -i- et -û- > -u-, exemple : coût > cout.

Exceptions : \* les formes de croître qui créeraient une ambiguïté avec croire (je croîs, il croît, je crûs, etc.)  
\* les formes du passé simple et du subjonctif (vous fûtes, etc.)  
\* les mots dû, mûr, jeûne

3) -elle > -èle, -ette > -ète pour les verbes et leurs dérivés en -ment, comme : tu épousetteras > tu époussèteras, amoncellement > amoncèlement.

Exceptions : \* les mots appeler et jeter et leurs composés.

4) -guë- > -güe, -guï- > güi-, exemples : aiguë > aigüe, ambiguïté > ambigüité.

Cas particuliers : arguer > argüer, gageure > gageüre.

5) les mots empruntés sont accentués et mis au pluriel « à la française », ainsi : revolver > révolvers.

Comme on voit, et malgré des efforts louables, il ne semble pas que cela permette de limiter ou de réduire de façon significative les cas particuliers et les exceptions aux règles...



# « Autrefois, on savait le français ! 71

*Au siècle des lumières, les écrivains eux-mêmes s'alignèrent et se soumièrent au conservatisme de la langue distinguée.*

Henriette Walter, *Le français dans tous les sens*, 2008

La croyance qu'autrefois on parlait et on écrivait « comme il faut » a des sources historiques.

Nous ne connaissons le français de nos ancêtres que par les écrits qu'ils nous ont laissés ; d'une part les textes littéraires des grands écrivains, c'est-à-dire de ceux qui ont traversé les siècles sans tomber dans l'oubli comme certains des premiers élus à l'Académie française (d'Arbaud, Colomby, Porchères, ou même de Bourzeys, qui collabora au plan du *Dictionnaire*) ; et d'autre part les ouvrages normatifs – l'attente du public ayant motivé les grammaires du français, dont la première est *Le Tretté de la gramere françoèze* de Meigret (1550).

Parallèlement, une longue tradition a entretenu l'idée que le français est d'une grande beauté et d'une pureté exceptionnelle, attributs considérés comme conditions *sine qua non* de l'élévation de l'esprit. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle en effet, Vaugelas distingue deux sortes d'usages, qu'il nomme respectivement le « bon » et le « mauvais ». En son temps donc sévit déjà ce qu'il appelle un « langage bas ». Ses successeurs auront pour objectif de sélectionner ce qui répond le mieux aux critères à leurs yeux essentiels d'une belle langue : la clarté et la précision. Ainsi, dans une parution de 1792 de *La feuille villageoise* est clairement affichée la nécessité de ne

rien se permettre qui abaisserait l'une et l'autre : « Nous qui voulons que le peuple se relève, qu'il s'épure, qu'il sente sa dignité, nous lui parlons le langage le plus digne, le plus pur et le plus élevé ».

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la grammaire est conçue dans un cadre idéologique comme un système complet de formation de l'individu dans la société, ce qui entraîne pour les utilisateurs une obligation d'éclectisme ; et les idéologues soutiennent que l'absence de culture historique des « classes inférieures » conduit à une dégradation de la langue, à une lente érosion de sa force porteuse d'intelligence et de sociabilité. Cette conception s'installera dans les manuels de grande diffusion jusqu'à nos jours. Enfin, dans les cinquante dernières années, les livres de règles continuaient à affirmer que « le rôle des maîtres n'est pas de hâter l'aboutissement des écarts de langue, bien au contraire », ce qui veut bien dire qu'ils sont à bannir parce que non conformes à la seule langue acceptable, c'est-à-dire à celle qui applique toujours et partout ce qui a été reconnu, un jour, comme orthodoxe.

La stigmatisation constante de tout ce qui n'est pas la norme dans son unicité et son intangibilité nous est donnée par exemple dans cet ouvrage paru en 1753 (Brun, *Essay d'un dictionnaire comtois-françois*), qui critique une variété régionale de français. Or, une partie des mots, prononciations, tournures syntaxiques incriminés fait partie aujourd'hui du français de référence\*, tel *poumon* qui devait être prononcé *pomon* – aussi bizarre que cela nous paraisse ; l'autre partie des formes cataloguées comme répréhensibles est encore en usage de nos jours, par exemple : *il m'a couru après* pour *il a couru après moi* ou, à l'inverse, *hormis* considéré alors comme vieilli.

Tous ces préceptes, transmis de génération en génération, ont attaché à l'emploi du français un élitisme obstiné : infusée de l'idée qu'il est indispensable de préserver cet idéal, la culture conserve une vision fortement normativiste. Cette conception s'accompagne forcément de censure, le modèle excluant le reste, tout le reste, et le rejetant malgré son efficacité dans les enfers du baragouin.

Autre raison invoquée comme cause de la corruption progressive du français, la « langue des jeunes », le « langage des banlieues ». Mais si certains linguistes pointent les phénomènes de déstructuration de la langue par les emprunts, l'hybridation, l'accumulation des procédés comme la troncation\* : *apéro, fac*, ou le verlan\* : *chébran, meuf*, d'autres rappellent qu'un certain nombre existent depuis longtemps sur le territoire français, mais se densifient dans les banlieues, particulièrement chez les locuteurs jeunes. Si on revient à la troncation, cette pratique très courante aujourd'hui l'était aussi, déjà, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : ainsi au moment de l'apparition du 7<sup>e</sup> art apparaît le mot *cinématographe* (invention de l'appareil par les frères Lumière en 1895), qui devient parfois *cinémato* dès 1897 ; un peu plus tard on écrira *cinéma*. Et peu de personnes de nos jours utilisent autre chose que *ciné*.

Autre cause de transgressions de la norme, les lacunes. Ce sont des erreurs involontaires, qui se manifestent essentiellement de deux façons :

Par exemple *la gente féminine* pour la *gent féminine*, alors que *gent* désigne ici l'ensemble des individus possédant des caractères communs, et a pour synonymes *race, espèce*. Ce nom est invariable en genre, comme tout substantif. Mais il fait partie des mots rares et, par méconnaissance de son sens

# r

## Stigmatisation d'une variété régionale du français par rapport à la « norme »

Exemples extraits de *Essay d'un dictionnaire comtois-françois* de Brun (Marie-Marguerite de Maison-Forte), publié en 1753.

On dit en Franche-Comté	On doit dire
Argenterie pour la table	Vaisselle d'argent. Argenterie se dit des meubles d'Église.
Attache, j'ai pour lui beaucoup d'attache	Attachement, j'ai pour lui beaucoup d'attachement. Attache ne se dit que de ce qui sert à attacher.
Baguenaude, baguenaudier	Niaiserie. Baguenauder se dit dans le familier.
Buffet	Une armoire. Buffet ne se dit que de l'armoire placée dans la salle à manger & destinée aux ustensiles de la table.
Canarin	Serin. On disait autrefois serin de Canarie.
Ciseau, un ciseau à couper du linge	Des ciseaux. On ne dit ciseau que de celui du Sculpteur ou du Menuisier.
Couvert de maison	Toit. On dit aussi couverture.
Délassante	Chaise longue. Lit de repos. Sofa.
Dernier pour derrière Il occupe le quartier dernier. Il loge dernier le palais.	Il occupe l'appartement de derrière, il loge derrière le palais.
Devuider, on prononce deux vu	Devider, c'est ainsi qu'on prononce.

Essouriller, se dit en Franche-Comté	Pour écouter aux portes, prêter l'oreille pour entendre ce que disent des personnes qui parlent bas.
Giboulot	Un haricot, un hochepot. L'h est aspirée.
Grange	Une ferme . La grange est l'endroit de la ferme où l'on bat le blé.
Grèver	Incommoder. Il n'est d'usage qu'en matière de substitution. Grèvé de substitution.
Hormis, ce mot a vieilli	On dit excepté, à la réserve de...
Handiers, les handiers	Les chenets. On disoit autrefois les landiers.
Layette, une layette	Un tiroir. Layette ne se dit que du linge qu'on donne à une femme prête d'accoucher pour elle & pour son enfant.
Nonante	Quatre-vingt dix. On dit cependant nonagénaire .
Octante	Quatre-vingt. On dit vieillard octogénaire.
Ramouler les couteaux	Remoudre. On dit aussi émoudre.
Reclin de cailles	Un apeau de cailles, ou pour la pipée. Il vient du mot apeller.
Réfort	Radis. On fait sentir l's
Rodingotte	Redingotte.
Septante	Soixante & dix. Cependant on dit les septante, ceux qui ont traduit l'Écriture Sainte d'Hebreu en Grec. On dit encore un vieillard septua-
	génénaire.

précis, il est accordé au féminin comme un adjectif. La confusion est encore plus facile si l'utilisateur a entendu au moins une fois, dans un film dont l'action se passe au Moyen Âge, un beau chevalier saluer sa *gente dame* : car là, c'est le féminin de l'adjectif *gent*, signifiant : qui a de la grâce, qui plaît par ses qualités physiques et/ou morales, la douceur de ses manières, et dont le synonyme est *gentil*. Quand on ne possède pas ces savoirs, l'adjectif et le substantif se ressemblent trop pour que l'amalgame ne soit pas fait.

Quand on ignore la règle, la prononciation ou le mot dont on a besoin, on essaie de s'en sortir avec les moyens du bord, et pour cela on cherche dans les outils à sa disposition celui qui semble le plus proche. L'activité dont les jeunes enfants font preuve en faisant appel à leurs ressources internes, parce qu'elles affleurent facilement dans leurs propos, vu que leur capital langagier\* est plus réduit, on peut parfois suivre en détail le processus tel qu'il s'est déroulé dans leur esprit : un enfant répétait à sa tante une histoire drôle qu'il avait entendue dans la bouche de ses parents : ... « le chef d'orchestre fait signe aux musiciens de s'arrêter, mais le saxophoniste, qui est un homme très gros, continue de jouer ». Après avoir réitéré trois fois sa demande gestuelle, le chef interpelle le saxophoniste et lui demande pourquoi il continue à jouer chaque fois qu'il demande à tous de s'arrêter. Et le musicien répond, selon l'enfant : « parce que, sur ma partition, il y a écrit vas-y gros ! ». De l'histoire, l'enfant a compris que l'humour tenait à la relation entre le fait que le musicien est gros et quelque chose qui est écrit sur la partition. Mais il ne connaît pas *allegro* ; il décompose alors cette unité avec des mots connus : *allez* et *gros*. Puis, sa mémoire de l'histoire ne fonctionnant que sur le sens et non sur la

forme, il a recours à un synonyme de *allez* : *vas-y*, sans s'apercevoir qu'il détruit l'effet comique de l'histoire (mais pas celui qu'il engendre par son erreur !).

Il y a ici un travail réflexif manifeste, même s'il n'aboutit pas au résultat juste. Ce n'est donc pas la manifestation d'un quelconque laisser-aller ; c'est au contraire la marque d'une analyse poussée. Aussi, bien que le produit soit erroné et surprenant, l'ampleur de la tâche exécutée en amont de l'énonciation est flagrante.

Oui, des fautes parsèment les pratiques actuelles et il arrive à certains d'être déroutés par rapport aux règles et mots plus ou moins anciens qu'ils connaissent et trouvent dans les ouvrages prescriptifs. Chez quel auteur d'aujourd'hui trouvons-nous des imparfaits du subjonctif à toutes les personnes, courants par exemple chez Alexandre Dumas ?

Les bonnes questions à se poser alors seraient plutôt : de quand dater cet hier où tout était soi-disant parfait ? d'il y a un siècle ? de deux ? de plus, de moins ? Nous ne trouvons pas étrange de lire avec difficulté les ouvrages du X<sup>Ve</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle : n'est-il pas normal que, comme un organisme vivant, la langue évolue au fil du temps ?

Au lieu de dire qu'on ne sait plus le français, la réalité ne serait-elle pas qu'on ne sait plus le français des temps passés, tout simplement parce qu'il n'est pas immuable et qu'entre-temps, il a changé ?

## « C'est en français qu'il y a le **plu**71 de cas particuliers et d'exceptions. »

*Les règles : si elles ne s'appliquent pas toujours, on en déduit facilement que c'est un véritable chaos, un monument d'aberration où seule la mémoire joue.*

Philippe Cibois *in Les Actes de lecture*, 1989

S'il est vrai que des distorsions entre règle et usage existent, il semble aux Français que pour de nombreux fonctionnements la règle soit contredite par trop d'exceptions, lesquelles vont parfois jusqu'à représenter la plus grande partie des cas.

Pour les irrégularités au sein même des règles, les exemples ne manquent pas :

À l'écrit, pour la formation du pluriel du substantif, par exemple, on cherche en vain à comprendre pourquoi la terminaison en *-x* (*feux*), qui est un cas particulier du pluriel en *-s* (*lunettes*), peut s'avérer ailleurs être la règle (*journaux*), laquelle dégage elle-même des exceptions (*récitals*), sans oublier les mots à 2 formes (*pascals/pascaux*).

À l'oral, par exemple pour ces deux mots courants, *plus* (davantage, +) et *plus* (pas, rien, o) dont à première vue le fonctionnement semble clair : le *-s* de *plus* (+) est toujours prononcé, comme dans *plus que lui* ; il ne l'est jamais pour *plus* (o), comme dans *il (n')en veut plu(s)* [ply]. Pourtant dans *de plus en plus*, alors que c'est le même mot qui apparaît deux fois, le premier s'articule avec un *z* ([ply z]) (consonne de liaison), mais le second avec un *s* [plys] !

Pour ces points de langue, les ouvrages de référence ne sont pas vraiment une aide, qui s'empêchent dans leur propre développement : ainsi *Pièges et difficultés de la langue française* (1986), après bien des détours, en arrive à écrire que *plus* mathématique (+) serait une exception ou un cas particulier de *plus* négatif !

De surcroît, les obligations de certaines exigences normatives n'ont de règle que le nom, alors qu'elles se pérennisent ; d'où une impression pénible de confusion, surtout quand elles l'emportent sur la règle. L'euphonie est du nombre. Fabriqué de toutes pièces, ce concept esthétique défini par Littré comme « ce qui rend la prononciation douce et coulante » (*Dictionnaire de la langue française*, 1881-1882), Vaugelas voulait déjà le faire appliquer pour « prit, & prirent, qui sont *bien plus doux* que print, prindrent, prinrent » (*Remarques sur la langue française*, 1647), Boileau le rend célèbre pour la poésie : « Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée / Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée » (*Art poétique*, 1674) ; Dumarsais affirmera à son tour que « c'est le mécanisme des organes de la parole, qui fait ajouter ces lettres euphoniques, sans quoi il y aurait un bâillement, ou hiatus » (*Traité des Tropes*, 1730).

Et l'idée que l'hiatus (deux voyelles successives, donc contraire à l'euphonie) créerait « un vide » dont la langue française aurait horreur est toujours d'actualité. Selon le *Dictionnaire des rimes françaises* (1962), le français a beaucoup de « répugnance » pour les hiatus, et cet ouvrage croit en donner la preuve en déclarant qu'on ajoute des liaisons pour les éviter ; mais il admet aussi que tous ne sont pas également « désagréables » ; quant aux règles qu'il énonce, elles



ne se montrent pas vraiment fonctionnelles : permis dans le mot, l'hiatus est interdit entre les mots, mais ne compte pas quand il y a une consonne écrite entre les voyelles... Les sources les plus récentes, tout en relativisant l'importance de l'euphonie, lui accordent pourtant encore sa qualité de musicalité : le *Trésor de la langue française* informatisé parle de qualité des sons « agréables à entendre ou aisés à prononcer » ; une grammaire en ligne déclare que la consonne euphonique est « ce son qui ne signifie rien, qui ne correspond à aucun mot, dont le rôle est juste de permettre que cela sonne bien ».

Ne pouvant être faite simplement – et pour cause –, la description de ces points de langue emmène les lecteurs dans un dédale inextricable. En même temps, il est parfaitement normal que ce genre de difficultés se rencontre assez souvent dans une langue aux sources anciennes ; un état de langue étant la somme de son histoire à un moment donné, plus l'histoire est longue, plus les anomalies de surface abondent : non seulement différentes étapes y sont présentes, mais, en même temps, certaines formes – alors que d'autres ont beaucoup évolué – demeurent inchangées pendant des siècles. Le phénomène est particulièrement sensible dans le vocabulaire du droit, où on parle par exemple, comme au Moyen Âge, de *dol* pour une *manœuvre frauduleuse*.

D'où les contradictions, parfois importantes, qui se font jour entre les diverses parties. Les notions de *synchronie dynamique* (H. Walter, *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*, 1976) et de *continuum* (R. A. Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, 1997) expliquent bien cela : certains secteurs de la

langue évoluant plus vite que d'autres, chaque époque montre un assemblage de règles plus ou moins anciennes et de règles plus ou moins récentes, qui coexistent. Et il n'est possible de trouver la logique de ces différents emplois qu'en s'intéressant aux fonctionnements des époques passées.

En français, l'enchevêtrement est d'autant plus fort que l'évolution est aussi bien lexicale (qui saurait dire aujourd'hui ce que signifie *fur* dans l'expression, pourtant courante, *au fur et à mesure* ?), que grammaticale (qui s'explique pourquoi on *afaire feu* à côté de *faire le ménage* ?), orthographique (*bordeau* devient *bordel*) et phonétique (comme dans l'exemple de *plus*), et que ces aspects sont susceptibles de se combiner. De plus, la relation qu'une règle entretient avec d'autres peut faire dévier sa trajectoire prévue. Enfin, le *continuum* joue autant dans le temps que dans l'espace, car il concerne également les variantes régionales qui passent dans la langue commune.

Mais il est encore une autre composante à cet état de fait : les facteurs sociétaux. Une langue fonctionne largement comme un pouvoir symbolique et il existe en français des oppositions langagières dont la pertinence est d'ordre sociologique : on s'explique alors pourquoi « les différentes façons de le dire » ne sont pas équivalentes, bien que théoriquement substituables. Par exemple : les personnes qui connaissent plutôt bien et la liste des mots contenant un *h* aspiré et les contraintes grammaticales et phonétiques qui y sont liées, n'ont pas une grande considération pour ceux qui les connaissent mal et, faisant un effort pour « bien parler », inventent un *h* là où il n'y en a pas, par exemple « le grand vent nous a arraché *le* hauvent de la caravane » (interview sur France 3, 27-07-1998), « ça empêche les animaux *de* herrer

n'importe où » (un responsable de la SPA, radio, 28-12-1997), ou pour ceux qui, à l'inverse, disent *des z haricots*. Cette faute n'est pas récente ; elle était déjà dénoncée au XVIII<sup>e</sup> siècle : « On dit : *des aricots*. On doit dire : Un haricot, des haricots. » (Brun, 1753). Eh oui, déjà !

Que le passage d'un fonctionnement à l'autre se fasse à des rythmes différents d'une règle à l'autre éclaire d'un jour nouveau le flou et les incertitudes qui demeurent dans certaines descriptions comme aussi dans les pratiques, même si les usagers sont habitués à jongler avec ces phénomènes : ainsi personne ne s'alarme de ce que, dans *mort ou vif, vif* veut dire *en vie* et non *rapide* (sens habituel de cet adjectif).

Dans de nombreux cas, donc, la définition de base de la règle correspond à un état ancien du système ; une partie des éléments ayant changé au cours du temps, l'hétérogénéité observée – ces discordances et ces contradictions d'où aucune régularité ne semble pouvoir se dégager – reflète en réalité les strates du français, l'épaisseur historique de ses règles. Un phénomène qu'on enregistre dans toutes les langues qui ont un passé très ancien.

## r

**Femmes et métiers : la controverse**

En 1984, le Premier ministre crée une « commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes, pour combler certaines lacunes de la langue française et apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes ».

L'Académie française, qui n'avait pas été consultée, fait part de ses réserves, dénonçant en particulier le contresens linguistique : le masculin, étant le genre non marqué, peut désigner indifféremment les hommes et les femmes ; en revanche, le féminin, appelé genre marqué, affecte le terme marqué d'une limitation. Appliqué aux êtres animés, il institue entre les deux sexes une ségrégation.

L'Académie conteste aussi le principe même de l'intervention gouvernementale, jugeant qu'une telle démarche risque d'apporter « confusion et désordre dans un équilibre subtil né de l'usage ; il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de le modifier ».

En 1986, une circulaire du Premier ministre recommande de procéder à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans les textes officiels et dans l'administration. Elle n'est guère appliquée. En 1997, certains ministres du gouvernement préconisent pour eux-mêmes « la ministre ». Nouvelle réaction des académiciens.

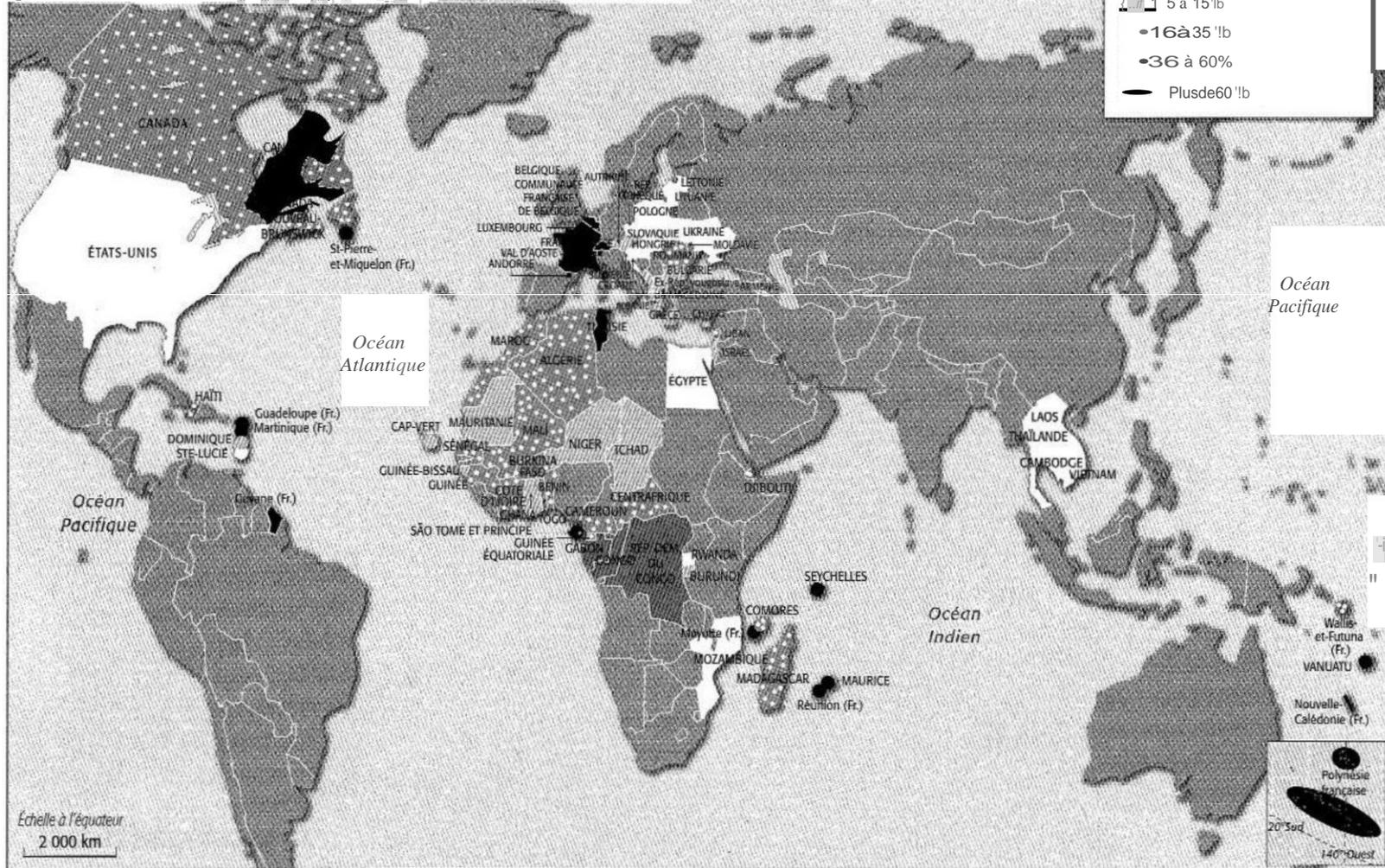
Dans une circulaire de 1998, le Premier ministre recommande à nouveau la féminisation « dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant ». La commission générale de terminologie et de néologie fait alors le point sur la question : elle estime qu'une intervention gouvernementale sur l'usage se heurterait très vite à des obstacles d'ordre juridique et pratique, et qu'on peut douter, de toute façon, qu'elle soit suivie d'effet. Elle établit une nette différence entre les métiers d'une part (où les formes féminines sont depuis toujours en usage et ne posent pas de problème particulier), et les fonctions, grades ou titres d'autre part, qui doivent être clairement distingués de la personne. La fonction ne peut être identifiée à la personne qui l'occupe, le titre à la personne qui le porte, etc. Pour cette raison, elle conclut que l'utilisation ou l'invention de formes féminines n'est pas souhaitable.

De plus les règles édictées alors se montrent bien compliquées : si *une contractuelle, une lectrice, une préfète* apparaissent logiques, que dire quand *une* médecin est refusé, mais pas *une* docteur ? Et pourquoi fait-on seulement un accord partiel pour *une ingénieur technicienne* ?

.....J

# **N**ORME ET VARIÉTÉS

# Population francophone dans les pays de l'OIF + Algérie, États-Unis, Israël et l'Aoste



r

### Petit lexique pratique à l'intention des francophones se rendant au Québec

« Le partage d'une même langue n'implique pas toujours une parfaite compréhension mutuelle. Le sens de certains mots, d'un pays à l'autre – parfois d'une région à l'autre – peut varier considérablement. Ainsi, si un Québécois dit *allô* à un Béninois, un Tunisien ou un Français, ces derniers pourront s'étonner en ne voyant pas de téléphone à proximité. En réalité, ce mot signifie simplement "bonjour" dans le langage courant, et peut servir, notamment, à *faire du social*, comprendre à "faire connaissance". C'est ainsi que le sac à main se transforme en *sacoché* et la petite amie en *blonde* et ce, aussi brune soit-elle. Lorsqu'il joue aux cartes, le Québécois ne pioche pas, il *pige* ; il ne s'égratigne pas en faisant des *travaux manuels* (du bricolage), mais *se graffigne*. Si une activité est *plate*, c'est qu'elle est ennuyeuse, si elle est *dispendieuse*, c'est qu'elle coûte cher. Au Québec, le bon film d'horreur est *épeurant*, le bon sandwich *écœurant*, et le paresseux n'est rien d'autre qu'un *flâneur*. »

Carte et extrait de *La Langue française dans le monde 2010*,

Organisation internationale de la francophonie, Nathan.

J

# « Il n'y a qu'à Paris qu'on n'a pas d'accent. » 1

*L'on a dit, par exemple, que les habitans du nord parlaient plus des lèvres et des dents que les habitans du midi.*

Constantin François Chassebœuf,  
*Voyage en Syrie et en Égypte, 1787*

Pourquoi la grande majorité des Français est-elle convaincue que les Parisiens n'ont pas d'accent ? On entend d'ailleurs fréquemment dire la même chose des habitants de la Touraine.

La France est un pays où la politique de centralisme linguistique est historiquement assez ancienne. C'est ce qui a ancré la croyance que la survie de la langue était liée à l'adoption et à la conservation d'un seul modèle. Ce qui exclut tout régionalisme. D'où, le lieu du pouvoir correspondant au lieu de la norme, le crédit accordé à celui de Paris, et de la Touraine, prestige conforté au long des siècles.

En effet, la variété de français parlée à la Cour apparaît déjà comme la plus prestigieuse dès la seconde moitié du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle (le roi résidant alors à Paris). Puis le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle voit les châteaux de la Loire – avec au premier rang Chenonceau – attirer les tenants du pouvoir : le français parlé en Touraine devient alors (et pour longtemps) la « belle et bonne langue ». Car pour être à la mode – on aurait dit il y a quelques dizaines d'années « être dans le vent » –, les nobles doivent impérativement connaître les

arcanes de son langage pour s'intégrer à ce cercle ultra-fermé et particulièrement snob qu'est la Cour royale.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le célèbre ouvrage de Vaugelas (*Remarques sur la langue française*, 1647) va dans le même sens : le « bon usage » se trouve d'abord à la Cour, et en second lieu dans la noblesse parisienne. Le mouvement centripète se poursuit au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il se durcit sous la Révolution, laquelle affiche haut et clair que « la langue est une et indivisible comme la République ». Il continue à s'exercer avec rigueur aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il sévit encore de nos jours, comme en témoigne, parmi d'autres, cette déclaration de l'académicienne Hélène Carrère d'Encausse (séance publique annuelle de l'Académie française, 2002) : « C'est la langue commune, la langue française qui seule incarnera et maintiendra l'unité morale et culturelle des Français. Qu'elle soit condamnée à partager ce rôle avec les langues de France – elles sont d'ailleurs légion – et notre patrimoine culturel, notre identité voleront en éclats. N'ignorons pas ce péril, sauvons notre langue quand il est encore temps, car ce qui est en cause c'est nous tous, notre longue histoire, notre vue commune, notre identité ».

Sur un tel socle il est normal que les dialectes et parlers régionaux aient fait jusqu'à une époque très récente l'objet d'une « persécution implacable » (R. A. Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, 1997). La volonté d'éradication est si générale et si constante, en particulier depuis la Révolution (le questionnaire à l'origine du rapport lu à la Convention nationale est consultable sur le site de l'université Laval : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/gregoire-questionnaire.htm>), qu'à part la Société des

Antiquaires de France qui entame au XIX<sup>e</sup> siècle l'inventaire des patois « avant qu'ils ne disparaissent complètement », peu de personnes, même aujourd'hui, les mentionnent : le rapport, féroce, concluait qu'on ne pouvait tolérer une France « aux 30 idiomes, des jargons qui constituent autant de barrières » ...

Ainsi, les pressions institutionnelles et sociétales s'exercent en France depuis très longtemps et les Français en sont venus à croire que la langue sans aucune marque, aseptisée, est la seule forme authentique du français. Or cette conviction entraîne une autre, elle aussi inexacte : les français régionaux seraient des genres inférieurs ; par exemple, tel professeur de langue étrangère se croit autorisé à écrire dans un manuel qu'« il faut attirer l'attention sur les prononciations déviantes du Nord et du Midi par rapport à la prononciation d'Île-de-France et de Tours », en précisant que ces deux dernières « font toujours foi en matière de bonne langue française ». Il affirme même, contre toute vraisemblance, qu'il ne s'agit pas d'un « jugement de valeur » mais de « la norme reflétée par l'orthographe et confirmée par les dictionnaires de français » ! (P. Guelpa, *Introduction à la linguistique*, 1997).

En réalité, même si se dessine une tendance vers un français standard dans certaines couches de la population et dans les régions centrales et/ou françaises depuis de nombreux siècles, chaque région a son accent, ses particularités lexicales, ses variétés grammaticales, Paris et la Touraine comme les autres. Quelques exemples : à Lyon, *jeune* est prononcé comme *jeûne*, les *enfants* sont des *gônes* ou des *pilons* ; aux Sables d'Olonne, quelqu'un qui a le vertige est

*éturbolé* ; à Paris, on parle de *rabicoïn* pour un recoin, le -a- de *gare* est presque identique au -è- de *guère*, dans « on n'a aucun regret » le -c- et le -g- sont fortement mouillés, « de toutes les façons » remplace « de toutes façons » ; à Besançon, il existe des voyelles diphtonguées (comme en anglais), on ne balaie pas la poussière mais les chenits ; à Marseille, *rose* se prononce en deux syllabes et sa voyelle rime avec *arrose*, et si votre amie pleure, vous ne lui proposez pas *votre* mouchoir, mais *le* mouchoir ; et toute la France a découvert un parler du Nord, haut en couleurs, avec le film *Bienvenue chez les Ch'tis* (2008).

Le développement par les Français d'une représentation – inconsciente, s'entend – de leur langue et de son rôle dans la société est fondée sur deux postulats principaux : par opposition à la diversité, l'homogénéité et l'uniformité représentent l'idéal vers lequel toute langue doit tendre ; par opposition à la forme parlée, la forme écrite de la langue est seule qualifiée pour représenter cet idéal. D'où il résulte un standard dont la codification rigide s'impose à tous les usagers.

Aussi ceux d'entre eux qui, ayant un sens aigu de la norme, sont en même temps lucides sur leur propre accent régional et son lexique, se désolent de ne pouvoir s'en défaire complètement : « On a beau s'appliquer, s'appliquer, disent-ils, il y a toujours un moment où ça revient. On ne s'en débarrasse jamais ». Et ils n'ont pas tout à fait tort : on observe par exemple que les marques régionales sont majorées dans les situations à forte charge émotionnelle et les échanges passionnés, en particulier chez les personnes « corrigées ». Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car c'est dans son

langage maternel que l'on possède la plus grande richesse expressive.

Il est dommage que les parlers régionaux soient dépréciés, car ils recèlent des qualités qui font parfois défaut au français de référence\*. On y trouve ainsi des oppositions bien utiles mais que le français canonique contemporain ignore, tel *vingt* dont en Franche-Comté on prononce le -t (ce qui le différencie de *vin, vain*), malgré sa stigmatisation depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Et d'autres qu'il a abandonnées : seule apparemment la Franche-Comté fait encore la différence entre le futur et le conditionnel, comme dans *ferai* „,„, *ferais* [e] „,„, [c]. Le reste de la France semble ne plus connaître que [c] pour les deux formes ; d'où des ambiguïtés, ainsi dans « la proposition de loi que je défendra*ildéfend rais* (?) » dit avec [EJ : comment savoir si le député qui s'exprime (interview radio, 19-11-2009) a l'intention ferme de faire ce qu'il dit, ou à l'inverse s'il a des réserves qui l'empêcheront de passer à l'acte ? Dans des cas comme celui-là, l'orthographe elle-même se ressent de la perte sonore : que ce soient dans les journaux ou dans les livres, la graphie avec -s se rencontre de plus en plus souvent pour le futur.

Même en France, la langue « sans accent » n'a pas d'existence réelle, ni par rapport à un lieu (région, ville), ni par rapport à un groupe social, aussi bien en termes de niveaux de langue que de réalités régionales. Il suffit de penser à la façon dont chacun remarque le « voisin », qu'il soit de Toulouse, de Saint-Étienne, de Strasbourg, de Paris, d'Amiens, de Limoges ou d'ailleurs. Mais le sentiment qu'il faut préserver de toute corruption ce qui serait « la plus belle langue du monde » y est extrêmement fort. C'est la raison

pour laquelle les Français restent « tiraillés entre la norme standard et leur vernaculaire » (A. Lodge). En d'autres termes, entre le rêve utopique d'un français unique et la triviale réalité des usages effectifs.

## « Les emprunts mettent le français"<sup>1</sup> en péril. »

*Le français en train de perdre son âme, miné par les anglicismes ?  
Les puristes ont engagé la lutte sur ce terrain.*

Claude Hagège, *Le français et les siècles*, 1987

La crainte que « l'invasion des langues étrangères » (surtout l'anglais, évidemment) mais aussi les néologismes à tout va nuisent au français s'appuie peut-être sur le fait qu'en moyenne il meurt environ 25 langues chaque année. On peut dire qu'une langue est menacée dès qu'elle perd ses fonctions de communication dans la vie sociale ou n'est plus pratiquée quotidiennement, dès qu'elle n'est plus rentable sur le plan économique, ou dès qu'elle n'a plus suffisamment d'utilisateurs. Les causes de disparition sont aussi liées à des facteurs d'ordre géographique, militaire, politique et culturel, et largement à cause de l'accélération des moyens de communication. Depuis 5 000 ans, les linguistes estiment qu'au moins 30 000 langues sont nées et ont disparu, généralement sans laisser de traces. Le rythme s'est surtout accéléré depuis les conquêtes européennes : au cours des trois derniers siècles, l'Europe a perdu une dizaine de langues alors que l'Australie et le Brésil par exemple en perdaient plusieurs centaines. En Afrique, plus de 200 langues comptent déjà moins de 500 usagers. Sans parler de la liquidation de très nombreuses langues amérindiennes.

À ce rythme, comme il existe aujourd'hui environ 5 000 langues vivantes dans le monde, la fin du XXI<sup>e</sup> siècle

n'en comptera plus que 2 500, « et sans doute beaucoup moins encore si l'on tient compte d'une accélération, fort possible, du rythme de disparition. La vigilance s'impose, faute de quoi toutes les langues sont menacées, y compris le français » (Claude Hagège, *Halte à la mort des langues*, 2000).

L'inquiétude quant à la pérennité de la langue française porte aussi sur la diffusion de tournures et de mots qui semblent inutiles, pédants, ridicules ou « mal fichus » : ainsi, alors qu'il s'agit de remplacer les anciennes poubelles par un ramassage automatisé, quand telle commune annonce (2010) qu'elle organise une opération de *conteneurisation*.

Le risque est-il réel ?

C'est possible, lorsqu'un fonctionnement grammatical est détruit, comme dans le cas suivant : dans une phrase commençant par *je ne sais pas*, la forme de l'interrogation indirecte est obligatoire, par exemple *ce que c'est* ; mais dans les nouvelles générations elle disparaît ordinairement au profit de *c'est quoi*, qui est une question directe sans aucun signe interrogatif, et ce bien que cette structure ne soit admise que si la phrase n'est formée que de cette proposition.

C'est probable, quand un mot étranger a une forme identique au mot français mais avec un autre sens, tel le verbe *supporter* utilisé en sport pour *soutenir* une équipe. Et encore. Car le contexte est en général éclairant pour la compréhension.

En revanche, l'intégrité du français n'est pas réellement entamée quand on lit dans un courriel « j'ai cru que je te l'avais déjà *forwardé* » : si le mot est orthographié à l'anglaise, il est conjugué à la française, au participe passé (sur *chanter*).

On peut penser qu'avec un complément au pluriel placé avant le verbe, l'accord en genre et en nombre serait lui aussi appliqué à la française, par exemple « je te *les* avais déjà forwardé{e}s ». Ainsi l'intégration la plus importante, car elle porte sur le squelette grammatical (ici conjugaison et accords), est déjà faite. La graphie rejoindra peut-être prochainement les habitudes françaises, comme ce fut le cas pour le *fioul*, qui a remplacé *fuel* depuis les années 1980 (recommandation de la Commission de Terminologie du ministère des Finances).

Que ce soit pour la stabilité du français, pour son originalité ou encore pour sa beauté, tout vocable venant « de l'extérieur » n'est pas forcément dangereux. Si le risque existait, l'italien serait peut-être aujourd'hui la langue de la France : fort à la mode aux XVI<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, il a introduit quantité de mots. Sans doute en a-t-on encore conscience pour les adjectifs en *-issime* ou pour des termes comme *torticolis*. Mais qui se rappelle aujourd'hui que *voltiger*, *caleçon*, *failli*, *mesquin*, *olivâtre*, *remorquer*, et quantité d'autres noms, verbes, adjectifs, adverbes, sont d'anciens emprunts à l'italien ?

Ces apports n'ont donc en rien submergé le français, pas plus que ceux d'autres langues, que nous en ressentons encore l'altérité, par exemple pour *tajine* (arabe), *caravansérail* (persan), *polder* (néerlandais), *ginseng* (chinois), *boubou* (malinké), *chapska* (polonais), *djellaba(h)* (arabe), *casher* (hébreu), ou que nous croyions « de souche » parce qu'ils se sont entièrement fondus dans le moule, comme *châle* (hindi), *intransigeant* (espagnol), *tambour* (persan), *frelater* (néerlandais), etc.

Cependant, sachant la force du pouvoir identitaire de la langue, une ligne de démarcation doit être tracée. Mais où ?

Même au sein du français, des auteurs d'ouvrages pourtant consacrés à la *branchitude* considèrent certaines formes comme trop déviantes et s'en montrent choqués ; ainsi ce texte publicitaire pour *Le nouveau charabia. Le français est une langue étrangère !* (2005) : « Pierre Merle s'attaque à ces expressions récentes ou ultra-récentes, qui se rassemblent en familles (tout ce qui est *citoyen* ou qui *émerge*) ou suivent la mode : le *déficit de positionnement*, le *relationnel d'enfer*, la *solitude interactive*, etc. Mais comment en est-on arrivé là ? Entre anglicismes et argot récupéré, pléonasmes politiques ou manipulations médiatiques, le français, envahi de tous bords, se transforme en un melting-pot de jargons incongrus ». De son côté l'école publique, suivant la position de l'abbé Grégoire qui sous la Révolution prônait « l'usage unique et invariable de la langue de la liberté » – à savoir le français –, inculque et en quelque sorte impose une langue non plurielle.

L'ennui avec le credo d'unicité, c'est qu'il ne correspond à rien : quel que soit l'angle d'analyse, la diversité est la seule réalité. Néanmoins, bien qu'irréaliste, la vision uniformiste du français conserve en France une extension et une ampleur toutes particulières ; plus que nulle part ailleurs, on y est convaincu que la pluralité est néfaste, et que l'état idéal d'une langue est de n'avoir qu'un seul visage. Elle donne toujours lieu à des affirmations comme « la langue française n'est pas l'auberge espagnole où l'on apporte ce que l'on veut ! On doit la respecter. Lutter pour préserver ses particularités » (interview d'Hélène Carrère d'Encausse, 2009), ou « notre langue est attaquée de toutes parts » (*Le Point* hors série, 2009). Enfin, cette posture protectionniste (d'aucuns vont jusqu'à la qualifier de « xénophobie linguistique ») est

aussi héritée du prescriptivisme\* et du purisme\* de l'Académie française qui, dans ses statuts (1653), précisait qu'une de ses tâches était de « rendre notre langue pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ».

**r**

### Quelques emprunts à l'arabe maghrébin

mots complètement « intégrés » :

- baobab
- chiffre
- coton
- djellaba(h)
- élixir
- lilas
- zouave

mots adoptés, mais encore reconnus comme « étrangers » :

- hammam
- méchoui
- tajine

mots complètement intégrés, mais dans un niveau de langue « inférieur » :

- casbah
- flouze
- maboul
- smala(h)
- toubib

mots intégrés, mais avec glissement de sens :

- caïd (primitivement : notable qui cumule des fonctions administratives, judiciaires, financières ; chef de tribu)

1  
.....J

Mais pour qu'une langue perdure, ne doit-elle pas accepter les apports – extérieurs et intérieurs – comme une source permanente d'enrichissement ? D'ailleurs, les autres systèmes empruntent eux aussi des mots aux autres langues, avec des mélanges parfois surprenants : en allemand *ersatz coffee*, chez les Américains *in lieu of*, ou *risible*, comme dans « But Lionel is not a *risible* character » ( *Washington Post*, 07-11-1999). Ces échanges étendent les ressources des langues sans altérer le patrimoine intrinsèque de chacune.

## « On assiste à l'uniformisation du français. »

*L'idée qu'il puisse n'y avoir qu'un seul français va contre l'évidence immédiate. Toute langue connaît des variations : on ne s'exprimait pas au XVI<sup>e</sup> comme aujourd'hui (variation dans le temps), on ne parle pas au Canada comme en France (diversité de l'espace linguistique français), les jeunes n'emploient pas les mêmes mots que les personnes plus âgées, et les milieux sociaux laissent leur marque sur la parole des locuteurs.*

Françoise Gadet, in *Le Grand Livre de la langue française*, 2003

De la même façon que la Révolution avait engagé une lutte inexorable pour l'extinction des patois, initiée par le *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* du 4 juin 1794 – 16 prairial an II, dans le but d'unir tous les citoyens autour de la République, l'Éducation nationale tend à réduire la langue à un système unique. Or sa puissance normative est forte, s'exerçant sur l'ensemble de la population scolaire. D'un autre côté, l'omniprésence des médias audiovisuels dans la vie quotidienne conduit à penser que le français perd de plus en plus sa diversité au profit d'un seul code. Jusqu'où s'étendent leurs effets respectifs ?

L'école. Elle a pour mission, dans le domaine, de faire accéder les jeunes à un français sans faute, autant par rapport aux variations\* régionales que par rapport aux niveaux de langue. Mais corriger une forme ne signifie pas qu'on explique pourquoi elle est fautive ou incorrecte. Ce qui, il

faut l'avouer, serait souvent trop compliqué pour être raisonnablement compréhensible. Comment faire par exemple appréhender la différence entre deux prononciations pour un mot qui a dans les deux cas le même sens ? Comment convaincre les enfants que telle tournure, telle construction grammaticale, tel terme n'est pas le bon, quand ils sont les uns et les autres utilisés en permanence dans leur environnement quotidien ? Dans ces conditions, les chances que la correction s'imprime dans tous les jeunes esprits est assez relative. Et puis, reprendre les élèves ou mettre une annotation dans la marge de copies où se trouvent par exemple des mots comme *fabriquable*, *déménageable*, *entraînable*, relève d'un jacobinisme déplacé : en effet, *-able* permet de former des adjectifs à partir des verbes correspondants ; que de nombreux verbes n'aient jamais jusqu'à présent fait l'objet de cette transposition n'empêche pas qu'on ne contrevienne à aucune règle en utilisant ce suffixe, même si les mots obtenus ne sont pas répertoriés dans les dictionnaires. Ainsi, rejeter tout ce qui n'appartient pas à la régularité déjà établie manifeste une attitude réductrice trahissant une propension à l'uniformisation à tout prix.

La télévision et la radio, sont-elles aussi responsables de cette standardisation supposée ? Non. Leur influence n'atteint pas la langue des particuliers, même si elles sont allumées à longueur de journée. En effet, si TV et radio sont nommées des *récepteurs*, c'est à entendre au sens fort : ils n'ont pas la capacité de produire quoi que ce soit, leur seule fonction étant de capter et de restituer ce que les stations transmettent. De même, l'auditeur n'est que récepteur lorsqu'il les écoute. En effet, notre cerveau linguistique\* fonctionne différemment selon le type de communication : à partir du moment

où l'on sait que la communication est à sens unique, et donc qu'on n'a à aucun moment la possibilité de répondre, on adopte une position passive vis-à-vis de ce qu'on entend. C'est ce qui explique pour une grande part la pérennité des variantes, de quelque nature qu'elles soient. Les français régionaux, par exemple : ils sont encore bien vivants ; chacun les remarque dans les régions qu'il traverse ; lorsqu'un journaliste interviewe une personne au hasard dans la rue, instantanément l'auditeur, à des prononciations, à des particularismes morpho-syntaxiques et à des mots qui lui sont inconnus, situe géographiquement le locuteur. Mieux : quand elles voyagent, même pour peu de temps, certaines personnes prennent facilement les mots et l'accent de la région où elles passent.

Pourtant il serait tout aussi faux de soutenir que l'on est passif dans tous les modes de réception et que seul le locuteur est actif. Dans une interaction\*, la communication étant bilatérale, il ne suffit pas d'écouter pour participer à l'échange. Les interlocuteurs sont tous les deux actifs en même temps, donc celui qui écoute aussi bien que celui qui parle. Pourquoi ? Parce que chacun sait qu'il a la possibilité, même sans prendre la parole, d'exprimer l'effet qu'a sur lui ce qui est dit. En l'absence de tels signes, le défaut de réactivité serait relevé par une remarque comme *je parlerais aussi bien à ta cravate*. Tous ces types d'interventions constituent autant de preuves de l'activité du récepteur.

L'uniformisation de la langue française pourrait-elle être l'aboutissement des efforts de ses utilisateurs pour corriger leurs habitudes fautives par rapport aux formes canoniques ? C'est évidemment dans le mode actif que peuvent

agir, en position d'émetteur cette fois, ceux qui ont cette ambition. Mais là intervient une difficulté de taille : les processus à mettre en jeu. Car, comme il s'agit de leur langue maternelle, peu de personnes réalisent qu'elles auront à suivre les mêmes démarches, et se heurteront aux mêmes difficultés que pour apprendre une langue étrangère. Reprenons par le début. Première étape, prendre conscience d'une différence entre ce qu'on emploie et la norme ; puis vouloir changer cet état de choses ; puis apprendre à écrire la tournure syntaxique convenable, à réaliser la « bonne » prononciation, à choisir le mot adéquat. On sait que, pour que la correction devienne effective, il faut que le cerveau ait intériorisé le modèle, ce qui demande un nombre de répétitions élevé. On sait moins qu'il faut tout d'abord mettre en place ce qu'on nomme le circuit d'intégration, qui va de l'audition à la production, de la lecture à l'écriture : c'est-à-dire être constamment attentif à la forme plutôt qu'au contenu, dans toutes les activités langagières. Se corriger soi-même est donc un travail long et austère. Et comme chacun reste isolé face aux embûches, ne pas faire fausse route tient parfois de la gageure. On vérifie ici à quel point il est *chanceux* – comme disent les amateurs de foot pour parler d'un joueur qui a eu *de la chance* de mettre un but – d'arriver à effacer ses caractéristiques régionales, ou l'habitude d'utiliser un français familier, relâché ou autre.

Et il ne faut pas oublier deux autres facteurs, grands producteurs de variations :

D'une part, l'évolution de la langue. Des mots changent de sens : *navré* veut dire *désolé* et non plus *blessé* (comme au Moyen Âge) ; pour les genres et les temps, des fautes s'installent : *lequel*, souvent non accordé, c'est-à-dire au lieu de

laquelle, *lesquel(le)s*, ou l'indicatif *ne m'en veux pas* pour l'impératif *ne m'en veuille pas* ; des mots disparaissent, « mots hors d'usage maintenant, qui pourraient nous être nécessaires », ainsi que l'écrivait joliment Charles Sablier (*Essai sur les langues en général ; sur la langue française en particulier, et sa progression depuis Charlemagne jusqu'à présent*, 1777).

De l'autre un renouvellement, régulier, dans le système ; acceptions nouvelles, comme pour *atome*, qui n'est plus une *particule insécable et homogène* depuis que la physique nucléaire a pu l'analyser en protons et neutrons ; mots nouveaux, comme *ordinateur*, *brunch* ; langues cryptées, tel le verlan\* qui écrit et dit *zarbi* (*bizarre*) ; argots des grandes et petites écoles, ainsi à l'école primaire *il est gogol* (*idiot*), etc.

En outre la variation est partout : intrinsèque au système quand les formes s'équivalent, ainsi « il habite une *minuscule* maison » convient tout autant que « **il** habite une maisonnette » ; et liée à la situation – on n'écrit pas un mode d'emploi comme un roman ou comme un article politique, on ne s'adresse pas de la même façon à un ami de cœur ou à des inconnus dans un train. Enfin la variation a divers visages :

– les circonstances déterminent en partie le niveau de langue, donc la forme, ainsi « veux-tu jouer ? » ou « tu joues ? », « il fait beau » ou « super, ce temps », « oui » ou « ouais » ; dans « le village le plus *impacté* par le passage du TGV » (à la radio, 2010), le qualificatif convient dans un texte ou une discussion techniques, mais peu ailleurs ;

– les caractéristiques phonétiques et lexicales régionales automatiques (*non-contrôlées*) expliquent la présence par exemple de cette prononciation franc-comtoise qui oppose *peau* à *pot* (de la même manière que le français standard différencie *haute* de *hotte*) ;

– enfin le système oblige, notamment, la consonne finale de *grand* à être prononcée -t- au masculin et -d- au féminin : « un grand ami » ,,,, « une *grande* amie ».

Et en tant qu'outil de l'expressivité\*, la variation représente donc un atout pour transmettre un sens particulier. On dira par exemple : *pas mal* sur un ton dubitatif ou au contraire laudatif et enthousiaste. En changeant l'intonation, l'intention est changée (c'est le « dire sans dire »).

Certes, le français d'un certain nombre de contemporains est de plus en plus proche de la norme, quand ils se surveillent. Mais on est encore loin d'un format unique : tout le monde connaît des acteurs, des journalistes, des voisins, des hommes politiques, dont le langage est marqué sur le plan géographique et sur l'échelle du style, ce qui entame fortement l'idée qu'une langue unique, définitivement uniformisée, soit atteinte un JÔUr.

r

## Les phrases ne disent pas tout

Pourquoi les phrases sont-elles souvent comprises autrement que ne le laissent penser leurs relations entre elles ou les mots qu'elles contiennent ? Parce qu'elles recèlent des sous-entendus (la communication n'ayant pas pour seul but d'informer) et que l'implicite\* échappe aux lois de la structuration grammaticale et au sens premier des mots.

Par exemple, il est désagréable de s'entendre dire *je l'ai pas fait exprès*, bien que ça semble une excuse, si le ton la dément. À la lecture d'une pièce de théâtre, on peut être surpris d'une réplique inattendue venant après un propos anodin : ainsi la réplique *Tu en es sûr ?!*, peut marquer l'incrédulité, la dénégation, la colère, la dérision. Elle n'acquiert un sens précis que si le comédien applique la consigne de la didascalie, par exemple : *très énérvé*.

Pour interroger, *Hein ?* et *Quoi ?*, signifient que l'on demande à son interlocuteur de reformuler ce qu'il vient d'énoncer ; en revanche lorsqu'ils sont exclamatifs, même s'ils exigent tous deux une réponse qui soit un acquiescement, *Hein !*, demande une explication supplémentaire avant accord, alors que *Quoi !*, traduit l'incrédulité ; utilisés comme ponctuation, on tente avec *Hein*. d'attirer l'autre vers sa propre position, cependant que *Quoi.*, spécifie qu'on énonce un avis non soumis à discussion.

Un quatrain célèbre de Voltaire contre Jean Fréron (un des chefs du parti des dévots, donc fortement opposé aux philosophes de son temps) est proposé aux lycéens pour leur faire comprendre le ressort le plus classique du mécanisme : *L'autre jour au fond d'un vallon/Un serpent piqua Jean Fréron./Que pensez-vous qu'il arriva ?/Ce fut le serpent qui creva*. Voltaire n'explicite pas le sens auquel il veut que le lecteur arrive ; il lui laisse le soin d'établir le lien entre les deux états du serpent (vivant, puis mort) et le fait qu'entre ces deux moments si la bête a bien piqué Fréron, c'est le venin de ce dernier qui était létal. Seul le raisonnement mental du lecteur lui permet d'arriver à la conclusion : le contact a été fatal au serpent parce que Fréron porte en lui un poison plus mortel que celui d'un serpent venimeux.....J



*On préférerait un meilleur emplacement pour les personnes diminuées physiquement qui possèdent une voiture, car à le lire, cet écriteau donne à comprendre que le parking n'est pas en parfaite santé (parking handicapé au lieu de parking **pour** handicapé). Et que dire du panneau, qui de son côté apparaît en Jort mauvaise posture ! Il donne l'impression de se noyer lentement dans la haie devant laquelle il avait été installé : déjà à moitié enfoui, son piquet est tout tordu ; quant à l'écriteau, il commence à disparaître au milieu des branches.*

*Finalement, le plus handicapé des deux n'est peut-être pas celui qu'on croit...*

# conclusion

À entendre les usagers, il serait presque impossible d'arriver à connaître tous les rouages du français, donc chimérique d'imaginer l'utiliser de façon correcte en toutes situations. Fréquemment, ce reproche est adressé au trop grand nombre de contradictions et d'incohérences relevées dans les règles. Sans être faux, il néglige le fait que toutes les langues ayant une longue histoire présentent un système non homogène. En effet, comme la dynamique des fonctionnements n'est pas régulière, pendant que certaines parties de règles sont récessives ou sur le point de disparaître, d'autres sont toujours pleinement actives, et d'autres en émergence. L'évolution n'est nulle part un long fleuve tranquille. Toutes les langues sont semblables sur ce point, et le français n'a donc rien d'original dans ses irrégularités.

Pourtant, les Français jugent mal ceux qui d'après eux « écorchent la langue ». Malheureusement les reproches faits à l'encontre du « mauvais français », qui serait présent chez trop de Français, proviennent de la croyance en la validité d'un seul ensemble, la norme, considérée comme la référence unique, alors qu'elle n'est qu'un des codes existants (le français standard écrit). Or c'est par rapport à la situation dans laquelle se trouve celui qui s'exprime qu'il est légitime d'évaluer ses fautes. Car, à l'écrit comme à l'oral, ce que la sociolinguistique nomme *l'adéquation* de l'émetteur

signifie que les outils langagiers sont choisis à bon escient : selon les circonstances, les compétences supposées des destinataires, les relations entretenues avec eux. Et, plus encore, selon la place qu'il veut occuper et le but qu'il se fixe : admirer, changer de sujet, s'étonner, insinuer, céder, se rétracter, s'indigner, faire semblant, induire en erreur, critiquer, nier, émettre un doute, désapprouver, interroger, avouer, rompre, démontrer, dénigrer, donner un avertissement, jeter le doute sur quelqu'un ou sur quelque chose, reconnaître et/ou regretter son erreur, s'opposer, jouer, rassurer, faire un reproche, contredire, ridiculiser, injurier, etc. !

À cette opinion est inévitablement associé le rejet teinté de consternation vis-à-vis de la diversité régnante : les niveaux de langue « inférieurs », les mots et les prononciations propres à chaque région, ou encore le vocabulaire à la mode qui, en fait, participe au renouvellement, donc à la vitalité des langues, quelles qu'elles soient. Certes, actuellement c'est avec le *jeunisme* – lui aussi fort à la mode – que quantité de mots nouveaux deviennent courants, des (devenus) très ordinaires *super*, *hyper*, au (relativement) récent *ça le fait*. L'un s'irrite quand une femme est qualifiée de référence *ultra-marine* (un académicien à la radio, 18-03-2010) et ne réagit pas à l'expression *être dans le coltar*, un autre ne s'émeut d'aucune de ces innovations. C'est que, face aux nouveautés langagières, le seuil de tolérance varie selon les personnes. Et en langue comme dans beaucoup de domaines, ce qui choque aujourd'hui ne choquera plus demain, de même qu'on n'emploie plus aujourd'hui tout ce qui s'utilisait hier : qui ne serait pas surpris, en 2011, de l'usage d'*étrange* pour excessif, *inconvenant*, *terrible* (*Le Vieux célibataire*, Collin d'Harleville, 1792), ou pour *impossible*

( *Tartuffe*, Molière, 1664), ou pour *étranger* (*Alexis*, 608, ou *Les Maîtres sonneurs*, George Sand, 1853) ?

Il est ainsi sans fondement de taxer les Français d'être les responsables du déclin de leur langue parce qu'ils disent « n'importe quoi n'importe comment » et n'utilisent plus exactement les règles et les mots des siècles passés ; selon la formule de Charles Bally, « quand un solécisme\* a la vie dure, quand il fait tache d'huile, il s'explique par quelque cause générale » (*Linguistique générale et linguistique française*, 1932) (ce qui n'invalide en aucune façon l'amour du bien dire et du bien écrire, en tant que choix personnel). Non seulement les incorrections, quand elles sont récurrentes, reflètent une certaine logique dans l'esprit de leur utilisateur, mais l'analyse linguistique permet de découvrir que certaines d'entre elles établissent et à l'occasion rétablissent une meilleure cohérence dans le système, la fonctionnalité des règles correspondantes s'en trouvant augmentée. Ces fautes sont en outre très utiles au chercheur ; elles lui permettent de remonter à des processus qui, sinon, resteraient impénétrables.

Savoir écrire n'est pas seulement être capable de tracer des lettres, savoir parler n'est pas seulement pouvoir aligner des mots les uns à la suite des autres. Un aperçu de la complexité inhérente à l'acte de traduire sa pensée en langage nous est donné d'un côté par les conséquences, sur le système, de l'histoire d'une langue, de l'autre par la multiplicité des objectifs, des contraintes sociétales, des savoirs, conventions et règles (linguistiques et culturelles) à acquérir. Outre que cela ne fait qu'entretenir la mauvaise conscience qu'ont les Français vis-à-vis de chacune de leurs prestations, croire qu'il est possible d'être parfait dans toutes les pratiques

langagières, toujours et partout, sans difficulté, sans erreur d'aucune sorte, relève de l'utopie.

# **A**NNEXES

# glossaire

**Acronyme** : abréviation faite de plusieurs initiales qu'on prononce comme un mot ; par exemple *OTAN* S'oppose à sigle.

**Acte de langage** : une même phrase peut servir à accomplir bien des actes différents : informer, ordonner, convaincre, plaire, reprocher, supplier, enjôler, décider, persuader, enjoindre, aider ou mettre en difficulté, faire croire, etc.

Ainsi par exemple, une phrase grammaticalement assertive peut servir à affirmer, mais aussi à rappeler, à adresser un reproche ou un compliment, à questionner, à supplier, etc.

**Blocages sociolinguistiques** : codes sociaux à l'origine de la résistance à l'apprentissage de formes nouvelles en langue étrangère (particulièrement phonétiques).

**Capital langagier** : tout ce qui fait partie de la compétence langagière de la personne, c'est-à-dire tous ses savoirs en langue.

**Cerveau linguistique** : les parties cérébrales qui traitent l'information langagière (principalement les aires de Broca et de Wernicke).

**Compétence communicative** : la posséder suppose trois compétences : avoir les outils langagiers requis dans la situation :

connaître (compétence de réception) et maîtriser (compétence de production) le vocabulaire et les règles de grammaire et de phonétique correspondant au niveau de langue qui est adéquat à la situation (et le vocabulaire « de spécialité », selon le thème) ; savoir prendre en compte la spécificité de la situation : connaître et reconnaître, pour chacun des facteurs dont est constituée une situation, ce qui la caractérise ; être capable d'évaluer les capacités langagières du destinataire.

C'est donc à la fois l'éventail des variétés de langue maîtrisées, au plan linguistique et au plan situationnel.

Duplication (à droite ou à gauche) : ce que la grammaire classe sous les appellations de construction clivée, détachement, dislocation, incise, inclusion, phrase segmentée, ou même parenthèse, à savoir le fait de dire deux fois, dans la même proposition, soit le sujet, soit le complément grammatical ; par exemple, *lui, il est pas venu ; je les aime pas tellement, les copines de ta sœur.*

Expressivité : tout ce qui exprime, chez celui qui parle, l'importance qu'il accorde à ce qu'il dit ; à la différence de « expression », qui est le fait de parler.

Français de référence : la langue telle qu'elle est décrite dans les ouvrages normatifs.

Graphème : unité graphique minimale entrant dans la composition de tout système d'écriture.

Habitus langagier : tout ce que la personne maîtrise parfaitement de sa langue, c'est-à-dire les formes et règles, leur(s) usage(s), et les situations dans lesquelles elles sont socialement recevables.

« L'habitus langagier, c'est l'histoire /d'un individu/ devenue nature » (Pierre Bourdieu).

Homographie : mots différents ayant la même graphie ; par exemple, (*ils*)*pressent* - (*il*)*pressent* ; *cousin* (moustique) - (fils d'un oncle ou d'une tante).

Homophonie : identité acoustique entre plusieurs formes de la langue, par exemple, *vair*, *ver*, *verre*, *vers*, *vert*.

Implicite : sens qui n'est pas exprimé avec les mots, mais se déduit du sens de la phrase.

Information nouvelle : ce que celui qui s'exprime dit/écrit parce qu'il pense que ce n'est pas connu de celui qui écoute/lit.

Interaction (verbale) : échange réel, où chacun a le droit de parler à son tour.

Locuteur natif : celui dont c'est la langue maternelle ; par exemple, *locuteur natif de français*.

Métalangue/métalangage : langage qui permet de parler d'une langue ; par exemple, le vocabulaire grammatical.

Métonymie : permet de désigner une entité au moyen d'un terme qui désigne autre chose, les deux ayant un rapport de contiguïté ; par exemple, *j'ai mangé toute mon assiette*.

Mouillée (consonne –) : prononcée en appuyant largement le dos de la langue sur le milieu du palais.

**Modal/modalité** : ensemble des moyens (mode, forme de la phrase, adverbe) qui traduisent l'attitude du sujet parlant par rapport à ce qu'il énonce ; préservent une marge possible d'erreur.

**Phonème** : unité linguistique distinctive ; par exemple, *riz* - *lit* ; *bûche* - *bouche*.

**Phrase canonique** : phrase simple (pas de subordonnées), assertive (déclarative), dont les mots sont « dans l'ordre le plus simple : sujet - verbe - complément(s)/attribut, et éventuellement un ou des compléments circonstanciels ». En outre, elle est/doit être neutre sur tous les plans (cours de linguistique en ligne, université d'Artois).

**Pragmatique** : analyse la langue dans ses usages réels, notamment ceux de l'oral (à l'inverse de la description du système théorique, abstrait).

**Prescriptivisme** : propension à condamner les emplois non standards de la langue.

**Productif** (suffixe →) : qui peut fournir de nombreuses unités linguistiques nouvelles, donc qui n'est pas limité dans son application aux mots.

**Purisme** : désir de protéger le modèle légué par la tradition de toute « contamination », d'où qu'elle vienne : emprunts lexicaux à d'autres langues, variations et changements internes à la langue.

**Référentiel/référent** : ce qui dans un mot renvoie à une réalité du monde, qu'elle soit réelle ou imaginaire ; c'est une des trois composantes du mot (voir : signifiant, signifié).

Sigle : abréviation faite de plusieurs initiales que l'on épelle ; par exemple, *DRH* S'oppose à acronyme.

Signifiant : forme graphique et forme acoustique du mot ; c'est une des trois composantes du mot (voir : signifié, référent).

Signifié : concept associé au mot, sens de ce mot ; c'est une des trois composantes du mot (voir : signifiant, référent).

Solécisme : faute contre la syntaxe.

Spontané (oral →) : oral non préparé. Exclut donc la conférence, ainsi que le discours écrit puis oralisé.

Synecdoque : figure de rhétorique qui étend ou restreint le sens d'un terme.

Troncation : suppression d'une ou de plusieurs syllabes à la finale ou à l'initiale du mot ; par exemple, *apéro* ; *fac*.

Uvulaire : son dont le lieu d'articulation se trouve au niveau de la luette.

Variation : correspond aux possibilités qu'a le sujet d'exprimer quelque chose de différentes façons, soit en termes de niveaux de langue, soit avec l'un ou l'autre des parlers régionaux qu'il connaît.

Verlan : codage lexical soit par inversion de syllabes, soit par insertion de syllabes postiches, soit par affixation ; par exemple, *chébran* ; *meuf* Aussi type d'argot qui en résulte.

## Les sons et leurs différentes graphies

[i] nid, rythme, île, maïs, jeans, halloween

[e] fée, bouger, parlerai, et, nez, œsophage

[É] fait, bougeais, parlerais, est, naître, sel, abdomen

[a] fa, âge, femme

[y] abus, sûr, gageure

[O] œufs, jeu

[œ] œuf, œil, seul, accueil, le, meneau, puzzle

[u] ou, où, août, kumquat

[o] eau, mot, nôtre, saule

[ɔ] molle, notre, sol, aquarium, toast

[a] bas, bâtir

[Ē] fin, impossible, vilain, faim, sein, synthèse, symphonie,  
examen, sempiternel

[êi] chant, champ, dent, empathie, faon

[5] bon, pompier

[j] paille, fille, bien, païen, ayatollah

[4] fuite

[w] bois, ouate, watt

[p] part, appeler

[t] tard, attacher, thé, bastion

[k] car, quart, coq, jacquerie, accident, cocktail, kiwi, khmer,  
lexique, exceptionnel

[b] barre, abbé, abhorrer

[d] dard, addition, adhérer, jeans, pizza

[g] gare, aggraver, exact

[m] mare, pomme

[n] nager, ennui, automne

[Ji] champagne

[IJ] ping-pong

[fJ] fard, affaler, pharmacie

[s] sortir, assurer, ascétique, cire, leçon, ascension, accident,  
munition, lexique, exceptionnel

**UJ** chat, schéma, shah  
 [v] valise, wagon  
 [z] oser, azalée, exact, pizza  
 [3] pyjama, orangeade, gingembre  
 [1] lire, allumer  
 [R] art, arriver, rhétorique, arrhes

### Remarques

De nombreuses listes (ouvrages scolaires, dictionnaires, sites internet) ajoutent deux voyelles à la liste ci-dessus :

- les mots tels que : *un, humble*, y sont classés comme ayant le son [œ]. Ces mots ne sont pourtant plus prononcés de cette façon depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle à peu près (sauf dans certains parlers régionaux ou au Canada) : ils ont en effet rejoint la liste des [Ë] (*bain*, etc.) ;
- les mots tels que : *le, de, ce, genou*, bien qu'ils se prononcent avec [œ], y sont répertoriés sous [gJ].

Or la voyelle phonique [g] n'existe pas dans la langue française. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi les Français ont le plus grand mal à la prononcer correctement dans les langues qui l'utilisent (par exemple : en anglais pour *above*, en allemand pour *bitte*).

Le cas général de cette règle stipule que la voyelle [œ] du mot considéré n'est prononcée – en français de référence\* – que si elle n'est précédée que d'une seule consonne prononcée (elle-même précédée d'une voyelle prononcée).

C'est ainsi que : *unepetitefille* [yn pœtit fi.j] s'oppose à : *lap(e)tite fille* [la ptit fi.j], que : *le grand ch(e)val* [lœ gRo fval] s'oppose à *le meilleur cheval* [lœ mEjœR fœval].

L'ensemble des règles s'applique aux mots contenant un -e- orthographique (uniquement quand il se prononce [œ] comme dans *cerise*, et non [e] comme dans *nez* ou [e] comme dans *veste*). C'est pourquoi, l'unité étant absente du français, le signe correspondant de l'alphabet phonétique international (A.P.I.), [g], peut être, par convention, employé dans la transcription d'un mot pour signaler que la prononciation de la voyelle n'est pas automatique, comme pour les autres voyelles, mais dépend de son environnement (phonétique combinatoire). Par exemple dans les dictionnaires, pour l'entrée : *jeton*, on écrit : [ʒtɔ̃] ; cela signifie qu'on dira : *dixj(e)tons* [di ʒtɔ̃], mais onze jetons [ɔ̃z ʒtɔ̃]. Ce fonctionnement, les phonéticiens l'appellent : e caduc. Curieusement, dans les sources mentionnées, il est le plus souvent nommé : e muet – pour une voyelle dont on sait qu'elle se prononce en moyenne une fois sur deux !

## Piège de la langue française : l'accord du participe passé

Parmi les nombreux pièges de la graphie et de la prononciation françaises – dont, il faut le rappeler, une partie est le fait de l'évolution à la fois grammaticale et phonétique de la langue sur des siècles, l'autre partie s'expliquant par les tentatives des prescripteurs de suivre et d'ordonner peu ou prou cette évolution –, l'accord du participe passé apparaît comme un représentant quasi archétypal des difficultés auxquelles les usagers sont confrontés. Progressivement mises en place à partir du XVII<sup>e</sup> siècle (Vaugelas), ses règles ont suscité depuis le XIX<sup>e</sup> siècle diverses propositions de simplification, qui se sont malheureusement toutes soldées par des complications supplémentaires.

Certes les règles de base semblent simples : sans auxiliaire (le verbe conjugué), le participe passé s'accorde (genre et nombre) avec le nom ou avec le pronom auquel il se rapporte : *Des fleurs séchées* ; avec *être*, le participe passé s'accorde avec le sujet : *Les cigognes sont arrivées* ; avec *avoir*, le participe passé est accordé avec son complément d'objet direct si ce dernier le précède. *Les pommes que j'ai mangées* s'oppose ainsi à *j'ai mangé toutes les pommes*.

Pourtant : lorsque le complément d'objet direct est le pronom personnel en, le participe passé peut être accordé ou non : *Ces pommes, en avez-vous mangé/mangées ?* ; le participe passé des verbes impersonnels est invariable : *La patience qu'il m'a **fallu** pour lui faire apprendre par cœur la règle !*

Il existe ainsi un nombre considérable d'exceptions où l'accord du participe passé est prescrit quand on ne l'attend pas et inversement, entre autres :

– Le participe passé des verbes dire, devoir, croire, savoir, pouvoir, vouloir, etc. est invariable lorsqu'ils ont pour complément d'objet direct un infinitif sous-entendu après le participe passé : *j'ai fait tous les exercices de grammaire que j'ai pu (faire sous-entendu)*.

– Avec les temps surcomposés, il est conseillé de n'accorder que le dernier participe : *Ces mots, lorsqu'il les aurait eu dits...* ; mais l'accord des deux participes n'est pas fautif : *Ces mots, lorsqu'il les aurait eus dits...*

– Lorsqu'un participe passé est suivi d'un infinitif, pour savoir s'il faut l'accorder il faut se demander si le complément qui précède le participe passé est complément d'objet direct de l'infinitif, ou non. À *part fait* + infinitif, il s'accorde avec le complément d'objet direct qui précède lorsque l'objet ou la personne désignés par le complément est à l'origine de l'action exprimée par l'infinitif : *Les oiseaux que j'ai entendus chanter sautaient sur les branches*. Quant à *faire*, alors que son participe passé s'accorde normalement quand il est précédé de son complément d'objet direct : *Ce sont les projets que nous avons choisis*, il est toujours invariable quand il est suivi d'un infinitif, même pronominal : il faut dire et écrire *Elles se sont fait construire une maison dans leur région*.

– Lorsque le complément d'objet direct se rapporte à l'infinitif, le participe passé ne s'accorde pas : *Elle s'est laissé prendre au piège*. Et pourtant, je cite : « Pour quelques verbes, tels que, *voir, regarder, écouter, laisser, entendre, sentir*, etc., quand ils sont construits avec un infinitif dont le sujet est exprimé et placé avant le participe passé, la règle veut que l'on accorde ce dernier avec le sujet de l'infinitif » : *Elles se sont laissées tomber*.

– Dans un souci de facilitation, sont cités un certain nombre des verbes qui ne s'accordent jamais (parce qu'avec eux le complément d'objet direct est toujours lié à l'infinitif qui suit) : *aimer*,

*croire, demander, devoir, dire, faire, interdire, penser, permettre, pouvoir, préférer, refuser, souhaiter, vouloir.* On n'ose dire s'il faut regretter qu'elle soit incomplète, ou si au contraire la liste entière, trop longue, serait impossible à retenir.

– Le participe passé est toujours invariable lorsqu'il est précédé de *que* et suivi du pronom relatif *qui* (le complément d'objet direct est alors la proposition relative complète avec son sujet, auquel renvoie *qui*) : *Les hommes que j'avais prévu qui viendraient.*

– Avec les verbes *coûter, valoir, mesurer, vivre, régner, durer, etc.*, le participe passé ne s'accorde pas lorsque le complément, bien qu'antéposé, indique la durée, la mesure ou le prix : *j' ai bienfait de dépenser Les huit euros que ce Livre de grammaire m'a coûté.* Néanmoins, leur participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct antéposé : *Les efforts que ces Lectures m'ont coûtés.*

– On doit également savoir que les participes passés *attendu, compris, non-compris, y compris, entendu, excepté, ôté, oui: passé, supposé, vu* sont invariables quand ils sont placés devant un nom ou un pronom (ils sont alors considérés comme des prépositions) : *Ôté Les observations personnelles, Le reste est correct.* En revanche, ces mêmes participes, placés après le nom, s'accordent normalement : *Les observations personnelles ôtées, Le reste est correct.*

– De même, le participe passé ayant pour complément d'objet direct le pronom *L'* s'accorde ou reste invariable selon ce que représente le pronom. Bien que ce soit souvent affaire d'interprétation, si *L'* a la valeur neutre de *cela*, le participe reste invariable : *IL est plus fort que je ne L'avais pensé,* alors que si *L'* représente un nom précis, l'accord peut se faire ; mais l'invariabilité est rarement fautive : *Cette pièce est plus grande que je ne l'avais imaginée/imaginé.*

– Lorsqu'un nom collectif est suivi du nom qui en représente les éléments, selon le sens, le participe passé s'accorde tantôt avec le

nom collectif, tantôt avec son complément. On aura *La multitude de voitures que j'ai vue*, mais *Le groupe de soldats que j'ai vus*.

Il n'empêche que :

\* Avec *espèce, façon, genre, manière, sorte, type*, on accorde avec le complément lorsque celui-ci représente l'idée générale : *l'espèce de bancs que j'ai vus*. Mais on accorde avec *espèce, genre, etc.*, lorsque ces mots sont précédés du déterminant démonstratif : *Ce genre de lettres qu'il a écrit* ;

\* Avec *force* (sans *de*), *la plupart de, nombre de, bon nombre de, grand nombre de, quantité de*, l'accord se fait avec le nom qui suit : *Force mots qu'il a prononcés* ;

\* Avec les noms numéraux du type *douzaine, centaine, cinquantaine, etc.*, l'accord se fait avec le nom qui suit : *La douzaine d'ouvriers qu'il a interrogés* ;

\* Avec *une infinité*, l'accord est plus fréquent avec le nom qui suit car l'idée de nombre prédomine : *L'infinité de sauterelles que j'ai vues* ;

\* Les noms de fractions *la moitié, le tiers, le quart, une partie de, une fraction de*, obéissent au même usage : accord avec le premier mot ou avec le second, selon que l'esprit s'attache à l'un ou à l'autre : *La moitié des invités sont venus*, ou *La moitié des invités est venue* ; *Le dixième de la moisson fut perdue*, ou *Le dixième de la moisson fut perdu*.

Outre les changements inhérents à la longue histoire du français et les réformes successives des règles, la très forte complexité de l'accord du participe passé dépend encore du fait que le protocole repose sur l'application d'un ensemble de règles qui sont à cheval sur la syntaxe et la sémantique. En clair, cela signifie que, pour parler et écrire correctement, il est nécessaire de posséder une base solide en analyse grammaticale fonctionnelle et en sémantique, ce

qui n'est pas le cas de tous les utilisateurs. En outre, particulièrement à l'oral, être obligé d'opérer cette réflexion préalable s'avère vite problématique : il faudrait s'arrêter au milieu d'une phrase pour analyser soigneusement les éléments en présence, afin d'arriver à décider quelle est la forme adéquate dans cette situation particulière...

Enfin, de l'avis même des spécialistes, mémoriser la mise en application de tous ces cas particuliers et de leurs exceptions constitue une telle surcharge cognitive que beaucoup de Français, quand ils n'abandonnent pas la lutte, développent et suivent une logique personnelle de substitution qui se révèle en général plus économique – c'est-à-dire à la fois plus simple et plus rapide – que celle que prône la norme. Un colloque international a d'ailleurs été programmé (juin 2011), sous l'intitulé « Participe passé entre accords et désaccords », avec comme objectif de proposer des solutions concrètes et viables pour ce point de langue oh combien épineux.

## Enseigner le français langue étrangère

Le master de F.L.E. permet aux étudiants qui se destinent à l'enseignement du français comme langue étrangère (en France ou à l'étranger) d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et les techniques spécifiques correspondants.

Il est constitué d'enseignements universitaires et d'au moins un stage à l'étranger. Il peut être complété par un master professionnel ou par un master de recherche.

En outre, les étudiants ont une initiation (25 heures) à une langue étrangère totalement nouvelle pour eux (hongrois, swahili, etc.), destinée à leur faire vivre la position de l'apprenant « de l'intérieur », et à prendre conscience que ce dernier construit – et est seul à pouvoir construire – son propre savoir.

Dans cette formation, une grande importance est accordée à l'analyse des aspects socio-culturels et personnels qui peuvent ou non favoriser l'acquisition des apprenants. De façon schématique :

– certains ont une approche qui se fait préférentiellement par le canal visuel, ou auditif, ou kinesthésique, ou olfactif-gustatif, ou encore une approche exclusivement cérébrale. D'où la nécessité de prévoir des exercices et activités faisant appel alternativement à chacune d'elles ;

– une partie peut être qualifiée de « curieux » : ils sont créatifs (donc peu attentifs à la norme), l'autre partie de « docile » : ils s'appliquent surtout à réaliser correctement les tâches proposées. On y apprend aussi que leur motivation à communiquer dans la langue étrangère augmente quand ils ont la conviction qu'ils ne

parlent pas pour parler ou qu'ils n'écrivent pas seulement pour écrire, mais parce qu'ils ont vraiment quelque chose à dire : obtenir ou donner une information, persuader, s'excuser, donner son opinion, promettre, refuser, donner un ordre, etc.

En ce qui concerne l'enseignant, l'accent est mis sur son bagage scientifique en linguistique et en savoir-enseigner, mais aussi sur sa personnalité et sur sa place en face-à-face pédagogique.

Ainsi est expliqué le fait que la transmission du professeur à sa classe peut être pratiquée dans des actions aussi diverses que les façons de donner la parole (ou de ne pas la donner), de se mouvoir dans l'espace de la classe, de faire appel à la mémoire des participants, de les faire participer au processus de découverte du sens, d'avoir recours à des exemples, d'autoriser ou non les improvisations.

Sa place est décrite à partir des critères suivants : l'enseignant n'est pas là pour enseigner, mais pour faire apprendre ; il doit assister l'apprenant dans l'auto-structuration de ses connaissances ; il a une triple fonction : c'est un informateur, car il connaît la langue-cible (il a à transmettre un savoir) ; c'est un animateur, car il est responsable de la gestion des séances (il donne les consignes, détermine les prises de parole, gère les interactions\* entre les apprenants, etc.) ; c'est un évaluateur, puisqu'il a à juger l'acceptabilité des productions langagières des apprenants.

Concernant les techniques à mettre en œuvre, les cours universitaires s'attachent entre autres au développement des concepts suivants :

-vis-à-vis des modèles d'enseignement, celui de l'approche fonctionnelle, où l'enseignement est programmé en fonction des objectifs d'apprentissage de l'apprenant, et celui de la pédagogie

différenciée, où l'enseignement est conditionné par les besoins langagiers de l'apprenant ;

– à propos des outils, les fonctions des deux grandes sortes de grammaires : ouvrage de référence proposant une théorie et la description la plus complète possible de l'état actuel du système (outil de l'enseignant pour son usage propre) ; manuel pédagogique, contenant une description moins théorique et moins complète, éventuellement adaptée à la langue maternelle des apprenants (utilisable par les apprenants) ;

– s'agissant des travaux à faire accomplir, la distinction à établir entre : l'exercice, qui demande une réponse unique – la « bonne » réponse –, celle qu'a prévu le concepteur, ou la réutilisation, l'automatisation d'un point de langue qui vient d'être vu ; et l'activité, qui incite à produire, à réfléchir, à créer, ce qui sous-entend qu'il n'y a pas qu'une seule réponse possible.

# pour aller plus loin...

Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982.

Une approche, par l'éminent sociologue, des causes et des effets de la communication dans la société française. Pour l'auteur, la langue est inséparable de la question du pouvoir symbolique et de la domination. On regrette seulement que la lutte des classes soit parfois trop présente.

Jean-Claude Chevalier et Simone Delesalle, *La Linguistique, la grammaire et l'école, 1750-1914*, Armand Colin, 1987.

Fait le point sur les méthodes en histoire de la linguistique, sur la pédagogie des écoles primaires et la constitution d'une science des langues (au XIXe siècle), et détaille des théories linguistiques qui incitent à une réflexion sur la constitution des sciences du langage.

Catherine Brissaud, Jean-Pierre Jaffré et Jean-Christophe Pellat (dir.), *Nouvelles recherches en orthographe*, éd. Lambert-Lucas, 2008.

Confrontation de points de vue sur l'orthographe du français, qui continue de poser de nombreux problèmes aux usagers. Remet en question bien des idées reçues, comme celle d'un âge d'or de la pédagogie de l'orthographe.

Françoise Gadet, *La Variation sociale en français*, éd. Ophrys, 2007.

Un des objectifs de l'auteure est de décrire le français actuel à travers l'usage qu'en ont les locuteurs. On trouve aussi une réflexion méthodologique et théorique, et un très riche choix d'étude de cas. Est enfin abordée la place de la France dans la francophonie, présentée comme « une position à ce point dominante que la France se comporte souvent comme si elle était le propriétaire exclusif de sa langue ».

Bernard Gardin, *Langage et luttes sociales*, éd. Lambert-Lucas, 2005.

Analyse en particulier la parole ouvrière, et la langue comme pratique sociale (néologie, langues régionales, enseignement du français aux immigrés).

Claude Hagège, *Le français, histoire d'un combat*, Le Livre de poche, 2008 [1996].

L'histoire épique et tumultueuse de la langue française, présentée comme l'histoire d'un combat livré depuis les Serments de Strasbourg (en 842), jusqu'à la loi Toubon (en 1994), pour donner puis conserver au français sa place éminente dans le monde.

R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Fayard, 1997.

Comment s'est formée la langue qu'on nous enseigne à l'école ? Pour quelles raisons le dialecte dont est issu le français a-t-il fini par s'imposer aux autres, à se standardiser de façon aussi stricte ? Pourquoi les Français investissent-ils autant de passion dans leur langue nationale ? Comment la rigidité de la langue

écrite a-t-elle déterminé l'éclatement de la langue parlée, refuge de l'inventivité sociale et culturelle ?

Cet ouvrage, qui présente la plus grande rigueur scientifique, se lit comme un roman.

Mary-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, éd. Ophrys, 2001.

Analyse et description lumineuses de la structuration de l'oral en français, qui combine indices prosodiques et morphosyntaxiques, et de la part décisive qu'ont les conditions de production des textes oraux sur le produit réalisé par le parleur. Explication de nombreux exemples.

Erik Orsenna, *La Révolte des accents*, Le Livre de Poche, 2008 [2007].

Un aspect de l'orthographe raconté sous forme d'histoire pour les enfants, mais que les adultes apprécieront tout autant que les Jeunes.

Gilles Siouffi & Agnès Steuckardt (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, éd. Peter Lang, 2007.

La norme est étudiée par des sociolinguistes, des épistémologues, des lexicologues, des grammairiens, des linguistes à partir de la question : y a-t-il une différence fondamentale entre les ambiguïtés de la notion, les procédures de description de la linguistique, et l'activité normative relevée dans les discours sur la langue ? On trouve aussi des réflexions sur la grammaire qu'un enseignant est censé maîtriser : grammaire scolaire traditionnelle ou résultats des linguistes ?

Henriette Walter, *Le français dans tous les sens. Grandes et petites histoires de notre langue*, Points, 2008.

Notre français de tous les instants vu au travers d'un cadre général de l'évolution et du fonctionnement de la langue française, avec d'innombrables histoires méconnues, parfois rocambolesques, souvent inattendues, mais toujours riches d'enseignement.

Marina Yaguello (dir.), *Le Grand Livre de la langue française*, éd. Seuil, 2003.

Chacun des neuf chapitres est écrit par un(e) spécialiste du sujet. Thèmes traités : les processus selon lesquels notre langue s'est constituée et transformée – mots, orthographe, prononciation, construction – ; les variations du français au sein de l'Hexagone et dans l'espace international ; les locuteurs face aux situations de communication ; les tabous linguistiques et l'argot ; l'évolution des dictionnaires ; l'enseignement du français.

# dans la collection

## « idées reçues »

- *Bande dessinée (La)*, Benoît Mouchart
- *Belges (Les)*, Thomas Beaufile
- *Bretagne (La)*, François de Beaulieu
- *Corses (Les)*, Philippe Franchini
- *Dyslexie (La)*, Annie Dumont
- *Édition (L)*, Bertrand Legendre
- *Français (Les)*, Nelly Mauchamp
- *Francophonie (La)*, Claire Tréan
- *Lecture (La)*, J. & É. Fijalkow
- *Polar (Le)*, A. Bonnemaïson & D. Fondanèche
- *Révolution française (La)*, Jean-Clément Martin

Pour connaître la liste complète des titres de la collection :

**[www.lecavalierbleu.com](http://www.lecavalierbleu.com)**

Et aussi



# Le Grand Livre des idées reçues

*PfIVU" dlmêler le vrtf*      *fittA;(*



Le Cavalier  
EDIT IONS

|  
1

Éditeur : Marie-Laurence Dubray

Remerciements de l'Éditeur à : Anne-Laure Marsaleix, Jérémy Vinerbi, Coralie Albinet

© Le Cavalier Bleu - 28 rue Meslay - 75003 Paris.

[www.lecavalierbleu.com](http://www.lecavalierbleu.com)

« idées reçues » est une marque protégée.

Crédits iconographiques : pp. 73, 97 et 126 : Chantal Rittaud-Hutinet ; p. 104 : *La Langue française dans le monde 2010*, Organisation internationale de la francophonie, Nathan.

Couverture : © Mademoiselle - [jano.mlle@free.fr](mailto:jano.mlle@free.fr)

Imprimé en France en juillet 2011 sur les presses de l'imprimerie EMD à Lassay-les-Châteaux - N° d'imprimeur : 24700

ISBN 978-2-84670-282-6 / Dépôt légal : août 2011

ISSN 1964-700X